

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 47

MONTRÉAL, LE VENDREDI 5 MARS 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Où sont passés les héros?

Vous partez en randonnée à la montagne? Il y a des risques d'avalanches? N'oubliez surtout pas votre téléphone cellulaire... et votre appareil photo.

On n'a plus les héros qu'on avait. C'est ce que viennent de découvrir avec stupeur 60 millions de Français.

Pendant plus d'une semaine, l'Hexagone a vécu un véritable suspense. Huit jours pendant lesquels ce fut l'hallali dans la Vanoise, un parc naturel des Alpes, pour retrouver trois randonneurs coincés dans une avalanche. Les malheureux, abrités dans un igloo de fortune, avaient donné signe de vie par téléphone cellulaire juste avant que les piles ne rendent l'âme. Mais avaient-ils pu tenir huit jours sans manger et dans le froid d'une région devenue inaccessible?

Le sauvetage fut suivi en direct à la radio et à la télévision. Sitôt les auditeurs rassurés, quelle ne fut pas leur surprise d'apprendre que leurs «héros» étaient en si parfaite santé qu'ils n'avaient pas attendu 24 heures pour vendre les photos et le récit de leur aventure à l'hebdomadaire *Paris Match*. 150 000 \$ (600 000 francs) pour de simples photos d'amateurs, prises avec un appareil jetable.

Pire, les rescapés poussèrent l'affront jusqu'à refuser de répondre aux journalistes. Pas question d'expliquer pourquoi ils étaient partis en randonnée malgré les avis défavorables de la météo. L'un d'eux a même menacé d'un «poing dans la gueule» un reporter de France 2 qui voulait connaître les détails du contrat de plusieurs centaines de milliers de francs d'épaisseur signé avec l'hebdomadaire à sensation. La conférence de presse tourna court au bout de 15 minutes. Les «héros» réservaient leurs témoignages. Pour en savoir plus, il faudra lire la dernière livraison de *Paris Match*.

Le tollé est vite devenu général. Tellement que voilà les héros d'hier transformés en forbans, en traîtres et en profiteurs. Il faut dire que l'argent est toujours, en France, ce que le sexe était chez nous il y a déjà quelque temps: un sujet tabou.

Il ne se passe pas une journée sans que des experts de la montagne ou de simples citoyens ne s'offusquent de l'ingratitude des rescapés. «*Ils ont sali la montagne*», lançait un montagnard dans le quotidien *France Soir*. La transaction est qualifiée de «sordide». «*Ces gens-là ne sont pas des héros mais des zéros*», a déclaré le substitut du procureur d'Albertville, René Ternoy. La sœur d'un des miraculés a eu beau annoncer qu'une partie de la somme irait aux secouristes, cela n'y change rien.

On se demande du coup si les rescapés ne doivent pas assumer le coût de leur sauvetage qui a mobilisé une centaine de personnes pendant plusieurs jours.

Celui-ci est estimé à 125 000 \$, dont 20 000 pour la location de quatre hélicoptères Puma. Même le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, y est allé d'un couplet pour responsabiliser les «sauvageons» des neiges.

Plus de pitié pour les imprudents. Il faut une loi pour policer la montagne et imputer le coût des recherches aux rescapés (et à leur assureur). Une mesure à laquelle s'opposent la plupart des spécialistes de la montagne, qui soutiennent qu'on verra alors des skieurs poursuivre les services de sauvetage pour avoir tardé à intervenir. Le caricaturiste du *Canard enchaîné* ne croyait pas si bien faire, hier, en mettant dans la bouche d'un des trois rescapés de la Vanoise: «*Nous aurions pu réclamer des dommages et intérêts aux sauveteurs pour retard à nous secourir*».

Dans un pays aussi civilisé et peuplé que la France, la montagne est considérée comme l'un des derniers espaces de liberté. En période de vacances scolaires, elle se transforme vite en un lieu où l'on «s'envoie en l'air», à défaut de pouvoir le faire sur les Champs-Élysées. Un endroit où, de toute façon, les secours ne sont jamais bien loin. S'ils avaient été au milieu des solitudes glacées du Nunavut, voire dans le parc des Laurentides, nos trois écumeurs des neiges y auraient peut-être pensé à deux fois avant de faire la sourde oreille aux mises en garde du gardien qui dit les avoir avertis au début de leur excursion. Quant à leur téléphone, il aurait fait long feu à -50 °C.

A Kangiksualluujuaq, les télévisions du monde n'auraient pas non plus été là pour les accueillir. Car cette semaine d'avalanches a été l'une des plus médiatisées. En mal de nouvelles, la presse internationale avait envahi la vallée. Des agences auraient même distribué des appareils photographiques aux sauveteurs pour qu'ils ramènent des clichés. Nul doute que les marchands de cellulaires ne se fassent pas pour utiliser bientôt l'événement dans leurs publicités.

Ceux qui n'en dorment pas pourront toujours se consoler. Nos héros font pâle figure à côté d'une autre célébrité, américaine celle-là. *Paris Match* vient en effet d'acheter les confidences de Monica Lewinsky pour la somme rondelette de 300 000 \$. Comme s'il fallait, à la Bourse de l'exploit, deux montagnards français pour faire une Lewinsky, cette «aventurière» toute en chair qui n'a jamais — au grand dam de nos randonneurs — risqué sa vie, elle. Les temps sont durs pour les héros.

crioux@csi.com

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé.
Max: -6 Min: -14

Québec Ensoleillé.
Max: -5 Min: -13

Détails, page B 6

INDEX

Annonces B 7
Avis publics B 6
Culture B 8
Économie A 6
Éditorial A 8
Le monde A 5

Les sports B 7
Montréal A 3
Mots croisés B 6
Politique A 4
Télévision B 8
Tourisme B 4

www.ledevoir.com

PLAISIRS

Le syndrome Shirley Valentine,
page B 1



ÉCONOMIE

Fusion de sept milliards
entre MetroNet
et AT&T, page A 6



IDÉES

La chronique de
Normand Baillargeon:
Désobéir, page A 9

Les orphelins de Duplessis rejettent l'offre de Québec

«C'est l'ultime humiliation»

— Bruno Roy

«On ne peut pas refaire l'histoire»

— Lucien Bouchard

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Une «diversion», un «coup de couteau dans le cœur», «l'ultime humiliation»: non, les orphelins de Duplessis ne sont pas satisfaits de la déclaration du premier ministre Lucien Bouchard. Plus encore, leur porte-parole, Bruno Roy, refuse même tout net le fonds d'aide de trois millions promis et les 300 000 \$ versés au Comité des orphelins de Duplessis.

«Nous ne voulons plus nous laisser humilier. Un fonds d'aide, c'est une abstraction et

ça ne peut en rien être assimilé à des compensations. Nous soutenir, ce n'est pas réparer les torts. Nous vivons dans un régime de droit dont nous sommes encore une fois les grands exclus», a déclaré Bruno Roy, furieux et déçu. «Ce mépris, c'est une dure épreuve morale, mais la bataille n'est pas finie.»

Les excuses tant attendues n'ont pas davantage été un baume sur les plaies des orphelins, qui seraient entre 800 et 3000 à se partager les trois millions de dollars. «Le premier ministre présente vite

VOIR PAGE A 10: HUMILIATION

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard accordera 3,3 millions aux orphelins de Duplessis, mais pas d'indemnités individuelles. Offrant des excuses publiques officielles dans le cadre d'une déclaration ministérielle hier à l'Assemblée nationale, le premier ministre Bouchard a expliqué que son gouvernement avait plutôt choisi une démarche d'accompagnement et de soutien.

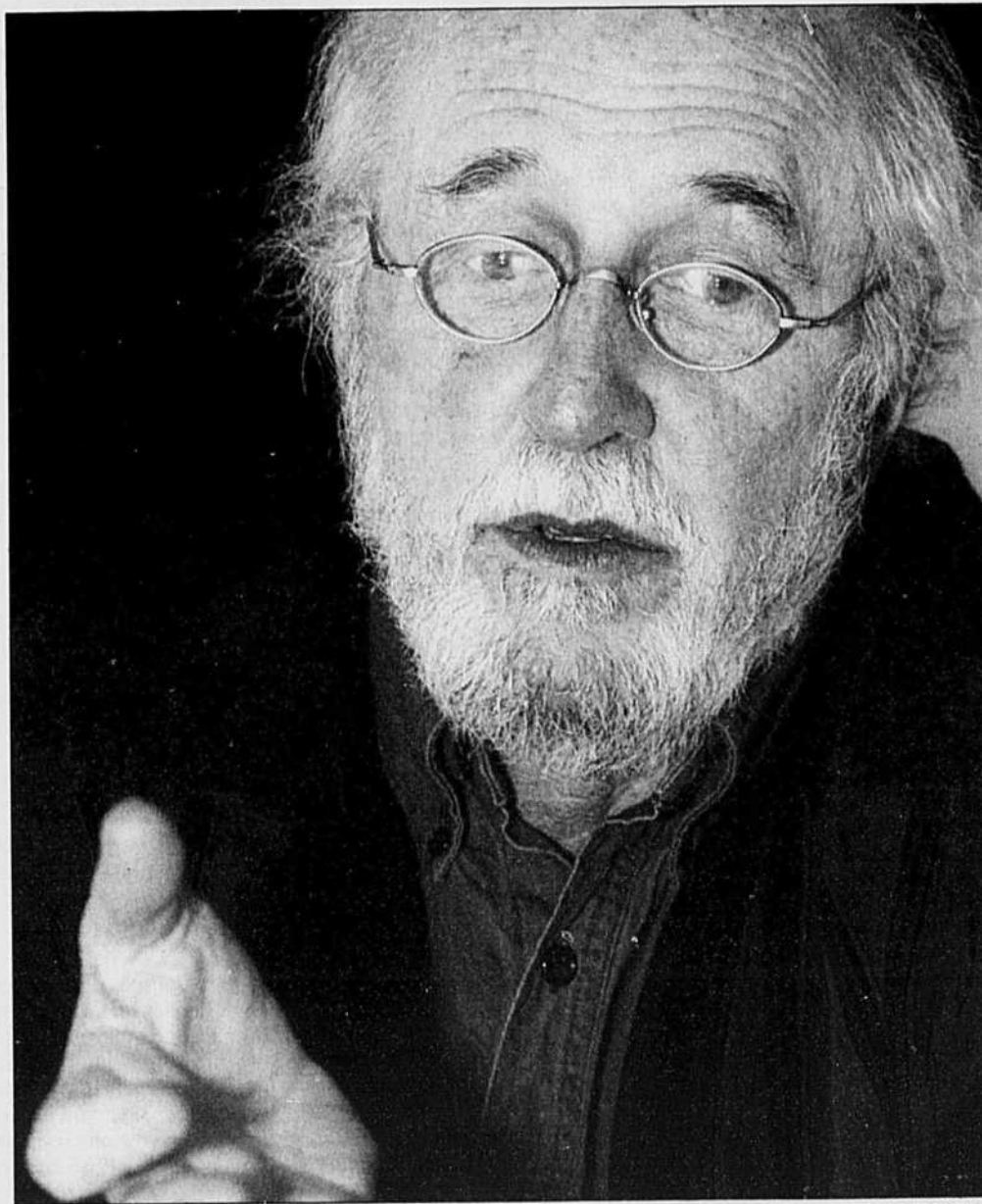
Ainsi, les orphelins pourront obtenir sans frais un certificat de naissance corres-

pondant à leur identité actuelle. Le ministre de la Solidarité sociale verra à leur faciliter l'accès aux services sociaux et à la sécurité du revenu. Le Comité des orphelins recevra une subvention de 300 000 \$ et un Fonds d'aide spécial de trois millions sera créé, une mesure vivement critiquée et rapidement jugée insuffisante par le Comité des orphelins.

La-dessus, le premier ministre Bouchard a souligné que les indemnités représentaient un problème de taille, voire insoluble, puisque, en

VOIR PAGE A 10: BOUCHARD

Un film de résistance



MICHEL TREMBLAY

Avec *Quand je serai parti...*, le cinéaste Michel Brault signe peut-être le dernier film politique de sa prolifique carrière.

D'Octobre aux Patriotes

Le cinéaste Michel Brault s'attarde à un autre moment sombre de l'histoire du Québec

Un quart de siècle après *Les Ordres*, une lecture de la Crise d'octobre 1970, Michel Brault s'investit à nouveau dans le film politique avec *Quand je serai parti...* vous vivrez encore, qui prendra l'affiche vendredi prochain. Avec cette œuvre portant sur la défaite et la pendaison des Patriotes en 1838, le cinéaste veut s'assurer que cette autre période sombre de l'histoire du Québec reste à jamais gravée dans la mémoire collective.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Michel Brault n'a plus trente ans. Il affirme qu'il n'aurait plus la force de tourner des heures durant, la caméra à l'épaule, comme à la glorieuse époque où il participait à l'émergence du cinéma direct au Québec. Le cinéaste vient de franchir le cap des 70 ans, et il l'avoue sans ambages: *Quand je serai parti...* vous vivrez encore constitue probablement le film de résistance de sa prolifique carrière.

Le film relate la débâcle des Patriotes de 1838 qui, faiblement armés et sous-organisés, seront écrasés par les forces britanniques pour être en-

suite jugés dans un simulacre de procès. Une soixantaine d'entre eux seront déportés, douze seront pendus (voir encadré, page A 10).

«La raison pour laquelle je voulais faire ce film, c'est parce qu'il y avait un trou dans cet espace historique de 1838. On n'en parle pas beaucoup. Je sentais que c'était l'occasion [...] de rendre plus actuelle, plus vivante, une période un peu ignorée de la population», explique Michel Brault de son bureau de la rue De Lorimier, à deux pas de l'ancienne prison Au-Pied-du-Courant, où les douze Patriotes furent pendus le 15 février 1838 et où les scènes finales de *Quand je serai parti...* ont été tournées.

C'est à travers les yeux, les espoirs et les

VOIR PAGE A 10: PATRIOTES



Francis Reddy

Les cégeps lancent un cri d'alarme

L'effet cumulatif des compressions rend la situation de plus en plus difficile, constate la Fédération des cégeps

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

La Fédération des cégeps a lancé un cri d'alarme, hier, au sujet des conséquences qu'ont sur le réseau les compressions budgétaires des dernières années. «Les compressions continuent de s'additionner d'année en année, les effets sont cumulatifs et la situation devient extrêmement difficile», dit Gaétan Boucher, président de la fédération.

Pour l'année 1998-99, 76 % des cégeps au Québec ont dû abolir des postes de cadres, de professionnels et d'employés de soutien, 49 % ont dû diminuer les services liés à la formation continue et 44 % ont réduit les dépenses liées au matériel de laboratoire. Ces données, le fruit d'une étude faite l'automne dernier dans le réseau collégial, font partie d'un bilan intitulé *La situation financière des collèges... en quelques nouveaux chiffres*, publié hier par la fédération.

Déjà, l'été dernier, 23 cégeps avaient, pour la première fois, annoncé des prévisions budgétaires déficitaires malgré le fait qu'ils n'avaient pas le droit de faire de déficit. «Les collèges ont tout fait pour épargner au maximum les services directs aux étudiants, souligne-t-on dans le document publié hier. Ils ont donc moins coupé dans ce secteur cette année que les années précédentes. On sait toutefois que, pour près de la moitié d'entre eux, la seule façon d'y arriver a été d'adopter des prévisions budgétaires déficitaires.»

Déjà, pour l'année 1996-97, 26 cégeps ont eu des résultats déficitaires, et le réseau collégial public avait enregistré un déficit d'exploitation de 9,5 millions; en 1997-98, le réseau a enregistré un nouveau déficit, de un million, et

VOIR PAGE A 10: CÉGEPS

MONTRÉAL

Jacques Ménard croit toujours à la survie des Expos à Montréal

Mis à mort par Claude Brochu la veille, les Expos ont été ranimés par Jacques Ménard, hier. Contrairement au président de l'équipe, M. Ménard ne croit pas à la fin prochaine des Expos à Montréal. Le président du conseil d'administration des Expos a toujours confiance dans la réussite du plan de relance. Et Claude Brochu pourrait même être appelé à jouer un rôle auprès du baseball majeur pour donner un coup de main aux nouveaux propriétaires.

«Ce n'est pas parce qu'une personne a lancé la serviette qu'il faut abandonner, a-t-il dit. Moi, plus les gens se découragent, plus je m'entête.» Jacques Ménard n'a pas encore jeté l'éponge, malgré la fin du sursis de 150 jours, demain, et l'espoir qui s'amenuise. «J'ai confiance que la date d'échéance sera reportée. Je parle à tous les jours au baseball majeur. Ils voient qu'on continue à se battre.» De combien de temps a-t-il besoin? «Certainement de quelques mois. D'ici la fin mars, on devrait avoir avancé de façon significative. À terme, si on est pour relancer tout un programme de sièges, on va le faire pendant la saison.» Ménard n'a pas écouté la conférence de presse de Claude Brochu. Il était occupé ailleurs, a-t-il dit. Mais il a pris connaissance des articles de journaux. «Il n'avait pas parlé depuis le 7 octobre. Il était compréhensible qu'il exprime ses états d'âme et donne son opinion. Je regrette cependant qu'on veuille minimiser le travail fait par les gens dans le dossier de la construction du stade.»

Nos informations, page A 3



• LES ACTUALITÉS •

Marijuana

Un amendement atténue la portée de la motion bloquiste

Les libéraux ne se sont pas engagés à tout mettre en œuvre pour légaliser l'usage thérapeutique de la marijuana.

Le gouvernement fédéral s'est donné jusqu'à l'été pour faire connaître son programme d'essais cliniques destinés à vérifier les effets thérapeutiques de la marijuana. Mais il refuse pour l'instant de s'engager à tout faire pour légaliser l'usage médical de cette drogue, comme l'a constaté à ses dépens le bloquiste Bernard Bigras.

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral est prêt à rendre publiques, avant l'été, les propositions de ses fonctionnaires concernant la tenue d'essais cliniques destinés à vérifier l'utilité thérapeutique de la marijuana.

La secrétaire parlementaire du ministre de la Santé Allan Rock, Elinor Caplan, l'a fait savoir hier lors de la première heure de débat sur une motion bloquiste en faveur de la légalisation de l'usage médical de la marijuana.

Mme Caplan a ainsi mis un terme aux critiques suscitées par l'annonce inattendue et imprécise faite par le ministre Rock, mercredi. Ce dernier avait dit avoir demandé à ses fonctionnaires de lui soumettre un plan incluant la tenue d'essais cliniques destinés à vérifier si la consommation de marijuana peut réellement soulager les douleurs de victimes de maladies incurables, comme le sida ou la sclérose en plaques, ou encore celles de personnes recevant des traitements de chimiothérapie.

Le plan devait aussi, disait-il, prévoir des lignes directrices pour l'utilisation médicale du cannabis et des suggestions pour assurer un accès sécuritaire à cette drogue. Ni M. Rock ni son bureau ne pouvaient toutefois dire quel était l'échéancier imposé aux fonctionnaires ni quand ils espéraient voir les essais commencer.

Mme Caplan ne s'est cependant pas contentée de corriger cette lacune. Elle a profité de l'occasion pour dénaturer la motion bloquiste. Fort de l'appui de plusieurs malades et organisations, dont les Sociétés canadiennes du

sida et de l'hémophilie, le député Bernard Bigras demandait au gouvernement de «s'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour légaliser l'usage thérapeutique et médical de la marijuana».

La députée libérale a amendé cette motion pour limiter l'engagement du gouvernement au simple dépôt, avant les vacances d'été, du plan et des recommandations des fonctionnaires.

Bernard Bigras était déçu car il espérait un débat sur le fond du problème, à savoir la légalisation de la marijuana pour usage thérapeutique. Plusieurs malades et médecins en font la demande depuis quelques années. Il espérait les aider dans leur bataille.

«Tout ce qu'on va avoir, si on adopte cet amendement, ce sera un agenda. Le ministre aurait pu en présenter un bien avant. C'est une mesure dilatoire, une manœuvre parlementaire pour éviter le débat et un vote sur ma motion», a-t-il commenté en entrevue. Il n'avait pas venu venir le coup. «C'est peut-être habile mais ce n'est pas acceptable», a-t-il ajouté.

M. Bigras, qui a accusé le ministre hier matin en conférence de presse de faire preuve d'improvisation et d'incohérence, a promis de poursuivre la campagne de sensibilisation qu'il a lancée en faveur de sa motion originale.

Favorable à la tenue d'essais cliniques, le député bloquiste insiste cependant pour qu'à court terme le ministre cesse d'ignorer les demandes de certains malades pour profiter du programme d'accès spécial de son ministère. Le Code criminel permet en effet au ministre d'accorder à un malade qui en fait la demande la permission d'utiliser certaines drogues à des fins thérapeutiques. Certains ont tenté l'expérience, dont Jean-Charles Pariseau, un sidéen qui se sert de la marijuana pour maintenir son appétit autrement inexistant sous l'effet du cocktail médicamenteux. Mais, selon M. Bigras, le ministre s'est contenté d'accuser réception de leur requête.

Mme Caplan a laissé entendre aux Communes que cette situation pourrait changer dès les premières étapes des essais cliniques, à la condition que la marijuana soit obtenue de façon légale et médicalement contrôlée.

Maîtrise et doctorat

Les étudiants dénoncent la hausse des frais de scolarité

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Après l'université McGill, l'Université Laval, les Hautes Études commerciales et l'École polytechnique, deux autres universités québécoises s'apprentent à augmenter les frais de scolarité des étudiants de maîtrise et de doctorat en rédaction de thèse.

Ce à quoi s'oppose la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), qui tenait hier une conférence de presse sur la question en présence de représentants des associations étudiantes des cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) des universités Laval, de Sherbrooke et de Montréal.

À l'Université Laval, les frais d'un étudiant rédigeant son mémoire ou sa thèse passeront de 108 \$ à 560 \$ au cours des deux prochaines années.

À l'Université de Sherbrooke, le plan à l'étude qui devrait être adopté par le conseil d'administration le 29 mars fait passer les frais trimestriels de 55 \$ à 305 \$ à compter de l'été 1999 puis à 556 \$ à l'été 2000. Du côté de l'Université de Montréal, la décision d'imiter les autres universités n'est pas arrêtée mais l'institution réfléchit à cette possibilité.

Depuis quatre ans, l'université McGill exige quelque 625 \$ par trimestre aux étudiants de maîtrise et de doctorat en rédaction.

Il en va de même du côté des Hautes Études commer-

ciales et de l'École polytechnique, de l'Université de Montréal. Les universités qui ont eu recours à la hausse des frais de scolarité pour les étudiants de maîtrise et de doctorat qui sont à l'étape de la rédaction de leur thèse ont pris en considération qu'elles ne reçoivent aucune subvention pour ces étudiants.

La hausse décrétée ou envisagée fait en sorte que l'étudiant en rédaction paiera le même montant qu'au moment où il suivait des cours.

La FEUQ et les diverses associations étudiantes considèrent que les étudiants qui sont en rédaction utilisent peu les services offerts par l'université, hormis les bibliothèques, et qu'ils n'ont donc pas à assumer les mêmes coûts que ceux qui suivent des cours.

Aussi demandent-elles au premier ministre Lucien Bouchard de dénoncer la pratique des administrations universitaires qui ne cherchent qu'à éponger une partie de leur déficit sans égard aux conséquences qu'une telle mesure pourrait avoir sur les étudiants.

Le président de la FEUQ, Nikolas Ducharme, a tenu à rappeler que «le premier ministre Bouchard a réaffirmé dans son discours inaugural le gel des frais de scolarité promis durant les élections».

Il demande aux recteurs d'abandonner leur projet et de descendre dans la rue, le 24 mars, avec les étudiants pour manifester en faveur d'un réinvestissement dans les universités.

EN BREF

Rozon: des protestations

(PC) — La Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficultés du Québec souhaite voir porté en appel l'absolution inconditionnelle accordée par le Cour supérieur à Gilbert Rozon, reconnu coupable d'agression sexuelle. En vertu de ce jugement que la fédération juge «inacceptable et inconcevable», le grand patron de Juste pour rire n'aura pas d'amende ni de casier judiciaire. «Une fois de plus, l'événement Rozon soulève l'épineuse question que les sentences attribuées aux crimes d'agression sexuelle sont hélas trop faibles par rapport aux gestes posés. Conséquemment, cela décourage les femmes à porter plainte», a fait savoir hier l'organisme selon lequel la Cour supérieure banalise les gestes de l'agresseur et le traumatisme de la victime.

Frôlé par un ovni

Ottawa (PC) — Un pilote de la Swissair a soutenu que son Boeing 737 avait failli être heurté par un objet volant non identifié — possiblement un missile — au-dessus de New York, là où un avion de la TWA s'est écrasé en 1996. Le vol 127 de la Swissair voyageait à 23 000 pieds d'altitude le 9 août 1997 lorsque le pilote a interrompu une communication aux passagers pour signaler à la tour de contrôle qu'un objet rond et blanc avait frôlé l'avion, indique le rapport de l'Agence américaine de sécurité dans les transports. «Je ne sais pas ce que c'était, mais cela a volé à quelques centaines de pieds au-dessus de nous», a dit le pilote à la tour de contrôle de Boston. Je ne sais pas si c'est une fusée ou quoi, mais [c'a passé] incroyablement vite, direction opposée.

Intimidation à Fermont

(PC) — La Fédération professionnelle des journalistes du Québec dit s'inquiéter des atteintes à la liberté de presse qui, selon elle, se multiplient à Fermont, dans le Grand Nord québécois. Dans une lettre adressée au maire de la municipalité de 3400 habitants, Robin Bélanger, la FPJQ demande aux responsables locaux de stopper «la détérioration continue du droit du public à l'information dans votre localité et l'intimidation à l'endroit des journalistes». La Ville n'accorde plus d'entrevue aux deux seuls journalistes locaux, l'un œuvrant pour l'hebdo *Le Trait d'union* du Nord, l'autre pour Radio-Canada, rappelle la FPJQ dans sa missive. De même, des poursuites et des menaces judiciaires se multiplient contre *Le Trait d'union* et contre des citoyens qui ne font qu'exprimer leurs opinions sur les affaires municipales.

Ça se gâte entre les É.-U. et l'UE

AGENCE FRANCE PRESSE

Bruxelles — Les menaces de la Chambre des représentants américains sur les vols du supersonique franco-britannique Concorde aux États-Unis, ont jeté une nouvelle ombre sur les relations avec l'Union européenne déjà fortement envenimées par la «guerre de la banane».

Estimant «discriminatoire» la décision européenne d'interdire à partir du 1^{er} avril 2002 les avions équipés d'un mécanisme réducteur de bruit appelé *hush kit*, la Chambre des représentants a à son tour menacé d'interdire de vol le supersonique franco-britannique Concorde aux États-Unis. Côté européen, on souhaite ne pas dramatiser ce qui n'en est encore qu'au stade de la menace, mais on reste très ferme en ce qui concerne l'interdiction des avions équipés d'*hush kits* qui, en dépit de ce système, restent encore trop bruyants.

Proférées mercredi, les menaces américaines sont intervenues au moment où le conflit sur la banane prenait une tournure dramatique, à tel point que sir Leon Brittan, commissaire européen aux relations commerciales, affirmait hier qu'il pouvait conduire à «une confrontation commerciale majeure». Certes, Washington, qui conteste devant l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) le régime européen d'importation de bananes, a renoncé à appliquer dans l'immédiat des sanctions contre l'UE — imposition de droits de douane à 100 % pour divers produits — mais a décidé de les activer rétroactivement au 3 mars si l'OMC lui donne raison en avril.

La Grande-Bretagne affirme qu'elle serait la plus touchée par les sanctions américaines, qui frapperaient 75,6 millions d'euros d'exportations britanniques, principalement des pulls en cachemire fabriqués en Écosse, menaçant environ 2000 emplois. Selon Washington, l'UE ne s'est pas conformée à un précédent jugement de l'OMC qui lui demandait de libéraliser son régime d'importation de bananes. Bruxelles avait jusqu'au 1^{er} janvier 1999 pour se conformer aux injonctions du gendarme du commerce mondial. Washington considère que le régime européen d'importations de bananes reste trop favorable aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), au détriment des pays d'Amérique latine où les multinationales américaines de l'agroalimentaire ont de gros intérêts.

Querelle naissante sur les *hush kits* et guerre de la banane ne sont que deux des dossiers litigieux entre les États-Unis et les Quinze: fin janvier Vernon Weaver, ambassadeur américain auprès de l'UE à Bruxelles, estimait ainsi que l'affaire de la banane n'était que le «précurseur» de conflits encore plus graves à venir.

Mise en tutelle
des Centres jeunesse
des Laurentides

Pour
MASQUER
leur manque
de moyens,
ils avaient choisi
la **FACILITÉ.**

Et ce sont les
ENFANTS
qui
PAIENT!

Le tuteur désigné
saura-t-il faire vite
pour redresser le tort
fait à l'enfance?

UN DOSSIER DÉBATTU
MERCREDI AU

Téléjournal
/Le Point

avec STÉPHAN BUREAU



SOYEZ-Y À
22h
EN SEMAINE



Radio-Canada
Télévision

• PLAISIRS •

RESTAURANTS

Jongleurs et les hirondelles

Jean-Philippe
Tastet

Un bonheur n'arrive jamais seul; mars est enfin là, bonheur général; je vais pouvoir ressortir mes shorts, bonheur personnel; Nicolas Jongleux ouvre un nouveau restaurant, bonheur universel; je devrai donc m'acheter de nouveaux shorts avec ceinture élastique, bonheur de mon vendeur de shorts.

L'ouverture du Café Jongleux cette semaine est une excellente nouvelle car partout où il est passé depuis son arrivée au Québec en 1993 — Cintra, Cigale, Caprices de Nicolas et Opus II —, le Bourguignon a laissé une marque durable. Formé à la bonne école de Georges Blanc et d'Alain Chapel — grands maîtres et fins pédagogues hexagonaux, ce qui rime souvent avec distribution généreuse de coups de pied au derrière —, Nicolas aurait pu devenir ce que tant d'autres jeunes apprentis deviennent: de très bons cuisiniers. Or, dans son cas, le talent exceptionnel venant s'ajouter aux acquis académiques lui a permis de transcender les bottes au posté-

rieur et nous donne à nous un jeune chef exceptionnel. Jongleux est au paysage gastronomique montréalais ce que le mont Royal est à la géographie de la ville. Un incontournable, une omniprésence, une plus-value et un bouquet de fraîcheur.

Sans émettre sa créativité, les ans semblent avoir instillé un peu de sagesse et de bon sens chez lui. Le génie allant souvent de pair avec une certaine tendance à la mégalomanie, par le passé, même les amateurs les plus éclairés perdaient le contrôle quand il était en cuisine et décidait de laisser parler son bouillonnant désir d'innover.

Il propose aujourd'hui une formule plus mûre, plus en contact avec les réalités et plus soucieuse de respecter le rythme des clients. On y perdra sans doute en folies, mais on pourra enfin savourer le talent pur. Et Dieu sait qu'il en a à revendre. Installé dans les locaux de feu L'Allumette, malheureusement disparu trop vite de Montréal, le Café Jongleux a été préparé avec soin, sans grands débordements, mais avec beaucoup de goût côté décoration. Atmosphère chaleureuse, accueil soigné, l'association avec Patricia

Hovington donne des résultats dès le seuil franchi.

Quelqu'un a réussi à convaincre Nicolas que lorsqu'on possède un talent comme le sien, on n'est pas obligé de pratiquer une politique de prix digne des palais princiers des Emirats arabes unis. Merci. La carte proposée est bien équilibrée, intrigante, et propose d'allechantes créations. Dès les entrées, on se sait parti pour un beau voyage. Attachez vos turbans et bienvenue à bord du tapis volant du magicien Jongleux. Je mets au défi n'importe quel conservateur de détachement devant le royal de foie de veau de lapin, sirop de tomates et escargots au pistou, et de rester calme en se plongeant dans la salade de hareng fumé, pommes à l'huile, fouettée de caviar. Nicolas attache tant d'importance aux produits qu'il travaille qu'au premier contact avec la fourchette, la nourriture se met à vivre et prend des proportions surprenantes. C'est sans doute le même principe qui fait que le même plat préparé par dix excellents chefs se changera en révélation lorsqu'un onzième, illuminé, le servira.

Si les cuisses de lapin saisies aux pistaches, sabayon à la moutarde et rissotto de pâtes, étaient un peu trop moutardées, le rôti de veau et pommes râtées, jus de crustacés, était à se damner, et l'abondance de champignons, cèpes et shitakés, augmentait encore le niveau de plaisir atteint. Et toujours cet émerveillement devant le souci du détail dans la préparation des sauces et dans l'introduction d'éléments qui auraient pu paraître incongrus.

Nul doute que la corbeille de pain sera améliorée afin de correspondre au niveau de tout le reste. Le Café Jongleux est vraiment l'endroit où l'on s'attend à voir les créations du génial duo Solomon-Girard de chez Olive et Gourmand. La passion des uns et de l'autre constituera une source constante d'enchantement pour les gourmets. Côté carte des vins par contre, l'apport du sommelier Alain Bélanger permet de compter déjà sur une carte qui n'aura besoin que de très petits ajustements.

Au dessert, on retrouve la touche jongleusesque, comme ces tuiles imitables qui parent le gratin de banane et clémentine, confiture de citron

et romarin, et que l'on s'obstine à finir même si toute notre raison nous crie d'arrêter de manger car trop de bonnes choses peuvent mettre en danger une santé fragilisée par des expériences gastronomiques moins réussies dans d'autres lieux.

Les clients du midi ont, en plus de la carte, le choix de menus bien pensés et très raisonnables au chapitre des prix.

Le Café Jongleux constitue une surprise si agréable que l'on sent le printemps déjà là. Avec lui dans le décor, les sorties de théâtre ne seront plus les mêmes et, cette fois, on peut compter sur Nicolas — et le martinet

de Patricia au besoin — pour nous conserver un lieu de délices, à défaut d'une taille de guêpe. Manger à la table d'un des meilleurs chefs au pays mérite bien quelques sacrifices en centimètres ou en trous de ceinture.

CAFÉ JONGLEUX

3434, rue Saint-Denis
Montréal
(514) 841-8080

Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 23h et le samedi de 18h à 23h. Une cinquantaine de dollars pour deux personnes, avant boissons, taxes et service.

Rendez-vous
Gourmands

Au chapon fin

Nouveau restaurant
à quelques minutes du Centre Molson

Cuisine provençale
Cuisine aux parfums du Sud
Salles et salons privés pour groupes

1172 rue Bishop, Mtl
866-7890

« Cuisine de terroir
et d'aujourd'hui »

« Table d'hôte midi et soir
«... dans la tradition des
vrais bistros parisiens.
Soirées agréables garanties.»

le guide Phoneut 99

5700, avenue Monkland, Montréal • Tél./Fax: (514) 481-2109

Pour annoncer dans cette rubrique,
contactez Micheline Ruelland au 985-3322

avis de demandes
relatives à un permis
ou à une licence

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9072-7298 Québec Inc. RESTAURANT PAULOS 3365, Avenue de Granby Montréal (Québec) H1N 2Z7 Dossier: 154-385	Changement de capacité de 1 Restaurant pour vendre à 1 Bar (suite à cession)	3365, Avenue de Granby Montréal (Québec) H1N 2Z7
9071-2779 Québec Inc. TIBERIUS RESTAURANT 801, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3A 3E5 Dossier: 243-204	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre à 1 Bar (suite à cession)	801, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3A 3E5
127922 Canada Inc. RESTO BAR DE ST-LAURENT 1300, boul. Maisonneuve Montréal (Québec) H4R 1J9 Dossier: 253-187	Permis additionnel 1 Bar	1300, boul. Maisonneuve Montréal (Québec) H4R 1J9
9021-0651 Québec Inc. RESTAURANT THANH THAO 3834, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2Y 2M2 Dossier: 254-284	Changement de catégorie de 2 Restaurants pour servir à 2 Restaurants pour vendre	3834, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2Y 2M2
2794322 Canada Inc. BILL EDWARDS' CHEERS 1260, rue Mackay Montréal (Québec) H3G 2H4 Dossier: 304-865	Addition de 1 Bar	1260, rue Mackay Montréal (Québec) H3G 2H4
9072-3826 Québec Inc. AUBERGE SOLMAR- SAUVAGINE 111 & 115 rue Saint-Paul Est Montréal (Québec) H2Y 1G7 Dossier: 317-040	1 Restaurant pour vendre avec spectacles sans nudité 2 Bars dont 1 sur terrasse (suite à cession)	111 & 115 rue Saint-Paul Est Montréal (Québec) H2Y 1G7
9073-4021 Québec Inc. RESTO BAR JARDIN HOCHÉLAGA 8792, rue Hochélag Montréal (Québec) H1L 2M9 Dossier: 323-097	1 Restaurant pour vendre	8601, 8e Avenue Montréal (Québec) H1Z 2X4
2639-2241 Québec Inc. RESTO BAR JARDIN HOCHÉLAGA 8792, rue Hochélag Montréal (Québec) H1L 2M9 Dossier: 345-868	Addition de 1 Bar	8792, rue Hochélag Montréal (Québec) H1L 2M9
9047-7472 Québec Inc. N.R.J. VIRTUEL 3195, boul. Saint-Martin Montréal (Québec) H2T 1A3 Dossier: 1593-714	1 Bar	3195, boul. Saint-Martin Montréal (Québec) H2T 1A3
9044-8374 Québec Inc. MOTEL DEAL LA BARRE 2019, boul. Taschereau (sous-sol) Longueuil (Québec) J4K 2Y1 Dossier: 1593-847	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité	2019, boul. Taschereau Longueuil (Québec) J4K 2Y1
Dino Bartolini BAR 1743, Chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 2X8 Dossier: 1594-001	2 Bars	1743, Chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 2X8
Shayne Inc. SHAYNE'S 1424, rue Bishop Montréal (Québec) H3V 2E6 Dossier: 349-993	Changement de capacité et changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre à 1 Bar (suite à cession)	1424, rue Bishop Montréal (Québec) H3V 2E6
Café Quatre Inc. CAFÉ QUATRE INC. 4040, boul. Saint-Laurent, Local 12 Montréal (Québec) H2W 1Y8 Dossier: 573-386	1 Bar 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	4040, boul. Saint-Laurent, Local 12 Montréal (Québec) H2W 1Y8
9070-0386 Québec Inc. ELIOS 4653, rue Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T 1R2 Dossier: 602-573	1 Bar (suite à cession)	4653, rue Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T 1R2
Café Bistro Fabismo Inc. CAFÉ BISTRO FABISMO INC. 2129, rue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2H 1J9 Dossier: 960-609	1 Restaurant pour vendre	2129, rue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2H 1J9
9015-7843 Québec Inc. BARI-SPORTS-BAR 7545, rue Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H1E 1N9 Dossier: 1236-256	Addition de 1 Bar Addition de 1 Restaurant pour vendre	7545, rue Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H1E 1N9
9073-7073 Québec Inc. CAFÉ CHINATOWN 50 & 52 La Gauchetière Ouest Montréal (Québec) H2Z 1C1 Dossier: 1592-898	1 Bar (suite à cession partielle)	50 & 52 La Gauchetière Ouest Montréal (Québec) H2Z 1C1
9021-8827 Québec Inc. DALLAS CLASSIC ROCK-LE LOUNGE PRIVÉ 7216, boul. Newman LaSalle (Québec) H8N 1X2 Dossier: 1593-250	Changement permanent d'emplacement de 1 Bar du 730-732; 90e Avenue au 7216 boul. Newman	7216, boul. Newman LaSalle (Québec) H8N 1X2
Groupe Diecht Lavigne Inc. LE CAFÉ SCRIBE 3871, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2N 2M4 Dossier: 1593-573	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	3871, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2N 2M4
Raul Reyes LA BELLE GARE VALOIS 2009, rue Valois Montréal (Québec) H1W 3M6 Dossier: 1593-615	1 Restaurant pour vendre	2009, rue Valois Montréal (Québec) H1W 3M6
9047-7472 Québec Inc. N.R.J. VIRTUEL 3195, boul. Saint-Martin Montréal (Québec) H2T 1A3 Dossier: 1593-714	1 Bar	3195, boul. Saint-Martin Montréal (Québec) H2T 1A3
9044-8374 Québec Inc. MOTEL DEAL LA BARRE 2019, boul. Taschereau (sous-sol) Longueuil (Québec) J4K 2Y1 Dossier: 1593-847	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité	2019, boul. Taschereau Longueuil (Québec) J4K 2Y1
Dino Bartolini BAR 1743, Chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 2X8 Dossier: 1594-001	2 Bars	1743, Chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 2X8

Québec



BRUCE ROBERTS

Ateliers
BIENVENUE!

mars/avril

- le 4: Teinter des photos
- le 6: L'album photo intime
- le 13: La calligraphie japonaise
- le 18: Faites vos propres couleurs
- le 20: Clichés vite faits
- le 27: La fabrication d'abat-jours
- le 1: Les subtilités du papier
- le 3: La fabrication de boîtes (cours avancée)
- le 15: Le transfert de polaroids

Pour le programme détaillé ou pour s'inscrire:

Papier japonais
24 Fairmount O.
276-6863

Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de montréal inc.

Le Foyer de jeunes travailleurs, partenaire de l'entreprise privée

Tél: (514) 522-3198

LES ÉRABLIÈRES DU QUÉBEC

LANAUDIÈRE

Cabane à Sucre Chez Pépère
2975, rang St-Jacques (route 341 Nord), St-Jacques-de-Moncalm. Repas, musique, danse. Accueil chaleureux et familial. Promenades de chevaux (w/end).
(450) 839-3369

Cabane Bernard Duquette
440 Rang Montcalm, Ste-Julienne (Montcalm) J0K 2T0. Repas, danse, produits de l'étable. Promenade en traineau. Location de salles. Ligne directe de Mil.
(450) 831-2472

LAURENTIDES

Cabane à Sucre Lalande 86 anniversaire
870 Montée Laurin (Rivière Nord), St-Eustache. La plus vieille cabane au Québec (1913). Tradition culinaire, fraîcheur, bon goût, bouillotte d'époque. Promenade en traineau. Tous les week-ends, orchestre «BOSS».
(450) 473-3357

Érabières Jean Labelle Inc.
755, rue Dubois, St-Eustache. Cabane familiale, entièrement entaillée à la chaudière. Visite des bouillottes. Petite ferme. Promenade en traineau.
(450) 472-5010

Sucrerie À l'Orée du Bois
11381, Lafresnière, St-Benoit de Mirabel. Petite cabane familiale, de style rustique. Accueillons jusqu'à 150 personnes. Repas de cabane offerts à l'année. Réservation: (450) 258-2976

La Laurentides

La Sucrerie G.M.A. Inc.
1058 Arthur Sauvé, St-Eustache. Ouvert tous les jours. Spécial familial tous les dimanches: enfant gratuit (0-12 ans)/un enfant par adulte. Prix spéciaux pour groupes. (450) 473-9331

MONTÉRÉGIE SECTEUR RICHELIEU

Érabières La Goudrelle
136 ch. Sous-Bois, Mont St-Grégoire. www.erabliere.com Repas aux tables à volonté, tire sur la neige. Balade en traineau. Ouvert jusqu'au 25 avril. Spéciaux pour groupes. Tél: (450) 460-2131 Fax: (450) 460-2757

Érabières Raymond Meunier & Fils
325 rang des 54, Richelieu. 30 min. Mtl. Aut. 10 sortie 29. Fin sem: 12 \$, sem: 10 \$, groupe Age d'Or sem: 9 \$ (taxes incl.). Apportez votre vin. Promenade en traineau gratuite. www.meunier.qc.ca (450) 347-0757

Les Quatre Feuilles Haute Gourmande
350, rang de la Montagne, route 229, Rougemont. Menu traditionnel et menu «Avant-garde» UNIQUE au Québec: potages, poulet, porc, salades et gâteaux au goût d'étable. Autres gourmandises du chef. Réservation nécessaire. 1-800-561-6880

MONTÉRÉGIE SECTEUR VAUDREUIL

Sucrerie La Seigneurie
2970, rang de la Montagne, route 229, Rougemont. Permis SAQ. Tire sur la neige. Promenade en traineau. Capacité 200 personnes.
(450) 455-2904

QUÉBEC

Érabières MARTIN L. Engr.
225, Grand Cap-Sa, Pont-Rouge. Chaleur et tradition. À 15 minutes de Québec. Repas traditionnels servis à volonté. Hors-saison: méchoui et réceptions. (418) 873-2164

Pour réservation publicitaire
contacter Micheline Ruelland
au 985-3322

MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DES CABANES À SUCRE DU QUÉBEC (514) 347-9601

Réservez votre guide annuel 1999

«Les Sucres au Québec»

chez votre marchand de journaux habituel

MAINTENANT SUR INTERNET: <http://arcsq.qc.ca> E-MAIL: arcsq@info-attraits.qc.ca

Danses folkloriques
Alimentation des colons
Ceintures flechées
Cabanes à sucre... index des membres

LE DEVOIR

POLITIQUE

Enquête de la CAI

Comeau devrait être remplacé, dit l'opposition

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'opposition libérale réclame que Paul-André Comeau abandonne la direction de l'enquête qu'il mène sur des fuites de renseignements personnels au ministère du Revenu.

Le député de Chomedey, Thomas Mulcair, a rendu publics hier des documents qui établissent, selon lui, que M. Comeau, qui préside la Commission d'accès à l'information, serait en conflit d'intérêts.

M. Comeau a en effet approuvé le paiement d'une somme de 15 000 \$ pour l'achat d'archives à un groupe que dirige M^r Raymond Doray. Or M^r Doray est un des avocats qui plaident devant M. Comeau dans le cadre de l'enquête.

«Si j'étais à la place de M. Comeau, je ferais en sorte que quelqu'un d'autre procède à ma place», a dit le député Mulcair à sa sortie de l'Assemblée nationale.

L'enquête porte, on le sait, sur une fuite de renseignements fiscaux au ministère du Revenu. Avant de se retrouver dans les journaux, ces renseignements auraient présumentement transité par le bureau du premier ministre Lucien Bouchard. M. Bouchard viendra d'ailleurs témoigner personnellement à l'enquête le 24 mars.

Hier, M. Mulcair a rendu publique cette facture de 15 000 \$ adressée à la Commission d'accès à l'information par M^r Doray pour l'achat des archives d'une conférence internationale de la vie privée, tenue à Montréal en septembre 1997. MM. Doray et Comeau étaient conjointement préposés à l'organisation de cette conférence.

Or M^r Doray, un des procureurs à l'enquête présidée par M. Comeau, agit également à titre d'avocat du député de Portneuf, le péquiste Roger Bertrand, qui était ministre du Revenu au moment de la fuite.

À l'Assemblée nationale, le député Mulcair a parlé d'une curieuse entente entre M^r Doray et la Commission d'accès à l'information, qui est «supposée faire toute la lumière sur la fuite de renseignements fiscaux».

Le député libéral a fait valoir que, dans cette enquête, l'opposition est placée dans un «véritable dilemme»: elle pourrait demander officiellement la résiliation de M. Comeau. Les travaux de la commission seraient alors considérablement retardés ou mis en péril, de sorte qu'on ne saurait jamais la vérité au sujet de la fuite de renseignements fiscaux.

Quant au porte-parole du gouvernement, Robert Perreault, ministre responsable de la Commission d'accès à l'information, il a accusé l'opposition libérale «d'attaquer la crédibilité de la commission et de son président».

EN BREF

Assurance-médicaments: le rapport se fait attendre

(Le Devoir) — La Coalition sur l'assurance-médicaments et trois autres groupes ont demandé hier à la ministre de la Santé, Pauline Marois, de rendre public immédiatement le rapport final d'évaluation du régime de l'assurance-médicaments. Le dépôt du document au ministère de la Santé et des Services sociaux était prévu lundi dernier et la coalition craint que le rapport «dorme» trop longtemps sur le bureau de la ministre. Il s'agit du rapport dont la version préliminaire avait créé un tollé en campagne électorale, révélant que les personnes âgées et assistées sociales avaient diminué leur consommation de médicaments, entraînant des admissions à l'hôpital. Au bureau de la ministre, on explique que le rapport, rédigé par des chercheurs anglophones, est en cours de traduction et devrait être disponible la semaine prochaine. Les groupes demandent également à la ministre Marois que des dispositions permettant le retour de la gratuité des médicaments pour les personnes à faibles revenus soient prévues dans le prochain budget du gouvernement, qui doit être déposé mardi par le ministre des Finances, Bernard Landry.

Réplique au discours inaugural

Que veut Bouchard?, se demande Charest

Les Québécois veulent faire la paix avec leurs frères canadiens, dit le chef du PLQ

Le chef de l'opposition officielle, Jean Charest, répondait hier à l'Assemblée nationale au discours inaugural du premier ministre Bouchard. Le chef libéral accuse M. Bouchard de créer de l'incertitude économique avec son option souverainiste.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le chef de l'opposition officielle, Jean Charest, accuse le premier ministre Bouchard de continuer à créer une incertitude économique au Québec en plaçant le projet souverainiste avant les intérêts des Québécois. Répliquant hier au discours inaugural du premier ministre, le chef du Parti libéral du Québec a soutenu que les électeurs québécois souhaitaient construire le Canada avec les Canadiens, ce que continue de nier Lucien Bouchard.

«La question, ce n'est pas "What does Quebec want?", c'est "What does Lucien Bouchard want?"», a ironisé le chef libéral.

Selon lui, il est faux de prétendre que le Canada ne se soucie plus du Québec. Coincé par son option souverainiste, soutient-il, le gouvernement péquiste est incapable de

percevoir le changement «irréversible» en train de se produire dans le fonctionnement de la fédération canadienne, changement qui affecte le Québec.

«Les Québécois veulent la paix, a-t-il dit au cours d'un discours de plus d'une heure. Nous aimons construire, comme nous l'avons toujours fait par le passé, avec nos frères, nos amis et nos partenaires ailleurs au pays. Construire, c'est ça l'avantage québécois.»

Reprenant les grands thèmes de sa campagne électorale, M. Charest affirme que le gouvernement Bouchard cherche à asservir les Québécois à la souveraineté plutôt qu'à servir leurs intérêts. En fait, selon lui, l'attitude gouvernementale dans le dossier de la ligne Hertel-Des Cantons.

«Implicite dans le message du gouvernement actuel, c'est qu'il sous-estime les Québécois.»

Le chef libéral est également revenu sur les dossiers de la santé et de l'éducation. Il a longuement critiqué l'incertitude économique créée par l'option du gouvernement et son refus de prendre part au renouvellement du fédéralisme. Notamment, M. Charest reproche au premier ministre Bouchard son peu d'enthousiasme à négocier un meilleur système de péréquation pour le Québec et sa grandiloquence à critiquer un budget fédéral auquel il aurait dû s'attendre.

Et, lors de sa première question comme chef de l'opposition officielle, M. Charest a repris là où avait laissé son prédécesseur au Parti libéral, Daniel Johnson, en critiquant le gouvernement dans sa gestion du réseau de la santé. Le chef libéral est revenu avec sa demande de commission parlementaire destinée à entendre les solutions des intervenants aux problèmes du réseau. Devant le refus du premier ministre Bouchard, le chef de l'opposition a changé de ton.

«Comment se fait-il que son gouvernement, lorsqu'il fait des annonces, comme 15 millions pour les urgences, ça prenne 15



Jean Charest

jours avant que l'argent se rende et soit débloqué, alors que quand c'est de l'argent pour de la publicité partisane sur le dos des contribuables, ça prend seulement 15 heures avant que l'argent soit dépensé?»

Ottawa s'attend à faire les frais de la stratégie péquiste

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, ne croit pas qu'il y aura un autre référendum sur la souveraineté mais il est persuadé, au lendemain du discours inaugural du premier ministre Lucien Bouchard, que le gouvernement péquiste cherchera à créer ses conditions gagnantes sur le dos du fédéral.

«Je crois qu'il est très probable qu'on n'aura pas d'autre référendum parce que les Québécois vont toujours signifier à M. Bouchard qu'ils veulent rester Canadiens», a-t-il répondu aux journalistes qui voulaient savoir s'il avait conclu, des propos du premier ministre, qu'un référendum aurait lieu en l'an 2000.

M. Dion croit que les souverainistes ont réalisé que les Québécois ne veulent pas entendre parler d'un autre référendum mais que le gouvernement Bouchard dénigrera volontiers le fédéral pour raviver la flamme souverainiste.

«S'ils pouvaient le faire demain matin, ils le feraient [leur référendum]. Ils vont essayer de créer les conditions pour y

arriver. Leur stratégie est claire. Ils essaient de monter les Québécois contre l'ensemble du Canada, mais particulièrement contre le gouvernement canadien en le présentant comme une menace à l'identité québécoise, à la culture québécoise, à ce que nous, Québécois, sommes capables de faire. Il faudra répondre à cela. Ce n'est pas vrai», a-t-il ajouté.

Le ministre Dion a offert sa propre lecture de plusieurs passages du discours de M. Bouchard. Ainsi, bien que M. Bouchard n'ait jamais utilisé le terme «centralisation», M. Dion l'a lu entre les lignes. Sa réaction: «Ce sont toujours les mêmes peurs qu'ils essaient d'agiter, qui sont inventées. On a une fédération décentralisée.»

Un autre exemple touche le passage sur l'élimination du déficit. Le premier ministre a présenté cette opération comme une façon de redonner au Québec sa liberté d'action sans pour autant évoquer la question nationale. M. Dion a quand même compris que «M. Bouchard a soutenu qu'avec un surplus, au lieu d'un déficit, les Québécois auront la confiance nécessaire pour quitter le Canada». «Je suis désolé, a-t-il aussitôt enchaîné, mais les Québécois ne sont pas

au sein du Canada par manque de confiance.»

M. Bouchard a aussi invité les Québécois à réfléchir sur leur identité, à redéfinir et à moderniser cette notion à la lumière des changements sociaux survenus au cours des derniers 25 ans. Il n'a fait aucune référence à l'identité canadienne bien qu'ailleurs dans son discours il ait souvent fait la distinction entre Québécois et Canadiens.

Stéphane Dion y a donc vu un message particulier. «Sur la question précise de l'identité canadienne et de l'appartenance au Canada, M. Bouchard nous suggère de laisser tomber le Canada, de renoncer à cette identité qui nous appartient. Des identités, ça ne se soustrait pas, ça s'additionne. On a une identité québécoise et une identité canadienne», a-t-il dit.

Enfin, à M. Bouchard qui dit maintenant que le reste du Canada ne se préoccupe plus de savoir ce que le Québec veut, M. Dion répond que le Canada se soucie du Québec. Il en veut pour preuve le fait que le Québec reçoive la part du lion des améliorations à la péréquation sans que personne ne proteste.

Clauses discriminatoires

Dumont craint l'adoption d'une loi «délavée»

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Mario Dumont craint que le gouvernement Bouchard ne propose qu'une demi-mesure, une loi «délavée» pour contrer le phénomène des clauses discriminatoires en progression constante dans de nombreuses conventions collectives.

Bien que le premier ministre Bouchard ait annoncé mercredi l'intention de son gouvernement de mettre de «l'ordre» dans ce dossier, sa référence à la nécessité de trouver «l'équilibre délicat» entre les droits des jeunes et les rigidités du marché du travail a placé le chef de l'Action démocratique sur la défensive.

«J'ai senti qu'on commençait à mettre de l'eau dans notre vin dans le dossier des clauses orphelin, à préparer une législation qui va être une demi-mesure, qui va ménager la chèvre et le chou, qui va couvrir seulement que des parties

du problème», a-t-il lancé hier dans sa réplique au discours inaugural du premier ministre. Mario Dumont juge que Lucien Bouchard ferme les yeux sur des pans importants de ce phénomène en disant ne pas avoir signé lui-même des conventions collectives gouvernementales comportant des clauses discriminatoires.

Hier, il a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi de son cru visant à éliminer toutes les clauses discriminatoires. Cette version «bonifiée» du projet de loi 190 qu'il avait présenté en mai 1998 propose de modifier le Code du Travail et la Loi sur les normes du travail de manière à rendre illégale toute disposition d'une convention collective accordant aux nouveaux employés des conditions de travail moindres que celles des autres salariés. Les employeurs auraient un délai de six mois pour se conformer à la loi Dumont.

Hier, le chef de l'ADQ a demandé au gouvernement de l'appuyer et à se montrer aussi ferme le sont «les cousins du Bloc québécois» dans ce dossier. La ministre du Travail,

Diane Lemieux, l'a invité à la patience et dit devoir agir prudemment.

«Il ne faut surtout pas croire que ce dossier est simple, a-t-elle expliqué. Il y a toutes sortes d'effets qu'il nous faut vérifier. Mais nous aurons une législation qui sera courageuse et qui nous permettra d'avancer collectivement sur cette question extrêmement difficile.»

L'automne dernier, Mario Dumont avait fait sienne la lutte aux clauses discriminatoires, dites orphelin, en incitant le gouvernement à tenir une commission parlementaire pour étudier ce phénomène qui touche surtout les jeunes. C'est le cas dans l'enseignement, dans la police et les services correctionnels, dans le secteur municipal et dans le commerce de détail, a-t-on constaté.

Mario Dumont a fait comprendre hier que si le gouvernement a vraiment à cœur les intérêts des jeunes, il n'attendra pas le Sommet de la jeunesse du printemps de l'an 2000 pour légiférer.

loto-québec
résultats

649

Tirage du
99-03-03

2 3 5 10 26 27

Numéro complémentaire: 35

GAGNANTS	LOTS	
6/6	2	782 442,30 \$
5/6+	10	46 946,50 \$
5/6	466	805,90 \$
4/6	20 891	34,40 \$
3/6	329 678	10,00 \$

Ventes totales: 14 281 221 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 200 000 \$

49

Tirage du
99-03-03

2 3 20 25 30 43

Numéro complémentaire: 31

GAGNANTS	LOTS	
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	17	500,00 \$
4/6	989	50,00 \$
3/6	18 435	5,00 \$

Ventes totales: 501 568,00 \$

Extra

Tirage du
99-03-03

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Beaucoup
« d'entre
Jean » à
9 H 30

FACE À FACE
avec Jean Lapierre et
Jean Cournoyer
du lundi au vendredi dès 9 h 30

CKAC 730
RADIO MÉDIA
Le pouvoir des mots
www.ckac.com

LE MONDE

ISRAËL

Les travaillistes créent un front avec les partisans de David Lévy

AGENCE FRANCE-PRESSE

Tel-Aviv — L'opposition travailliste en Israël a cherché hier à accroître ses chances aux élections en s'adjoignant les partisans de l'ancien ministre des Affaires étrangères David Lévy et en tendant la main à des sionistes religieux modérés.

Le même jour, deux des neuf députés sortants du Parti national religieux ont annoncé qu'ils faisaient scission et rejoindraient un nouveau parti ultranationaliste en cours de constitution.

L'un d'eux est le président sortant de la Commission parlementaire des Lois, Hanan Porat, un colon connu pour ses positions de «dur», qui avait été virtuellement écarté de la prochaine Knesset (Parlement).

Le Comité central du Parti travailliste, réuni à Tel Aviv, a entériné à main levée, à une écrasante majorité, les accords conclus avec le parti Guesher de M. Lévy et le nouveau parti sioniste religieux modéré Meimad.

«Je me félicite de tout cœur de cette décision qui ouvre une ère de dialogue avec toute la société israélienne et nous permet de tendre la main vers les religieux», a déclaré le chef du parti, M. Barak.

Selon cet accord, M. Lévy, dissident de la droite, sera le n° 3 d'un front électoral animé par le Parti travailliste, baptisé Israël 1, dans lequel figureront également en bonne place deux députés sortants du Guesher et un candidat du Meimad.

La tête de liste sera le n° 1 travailliste Ehud Barak, suivi par l'ancien chef du gouvernement Shimon Peres. L'accord engage un gouvernement travailliste à promulguer la gratuité de l'enseignement à partir de l'âge de trois ans.

MM. Lévy et Barak avaient déjà décidé en décembre de constituer un front commun contre la droite aux élections générales du 17 mai mais avaient préféré alors ne pas l'annoncer.

Issu d'une famille pauvre immigrée du Maroc en 1957, M. Lévy, 61 ans, a rejoint les rangs de la droite pour accéder rapidement à la direction du parti Likoud comme porte-drapeau des juifs sépharades, originaires des pays d'Orient. Eternel n° 2 du parti, il entre toutefois en conflit avec Benjamin Nétanyahou, le chef du Likoud. En 1995, M. Lévy quitte le giron du parti, encore dans l'opposition, et fonde son propre mouvement, le Guesher, à vocation sociale.

Ministre des Affaires étrangères après la victoire de la droite en 1996, il rompt en janvier 1997 avec le gouvernement pour protester contre sa mise à l'écart, la faiblesse du volet social dans le budget de l'Etat et le blocage du processus de paix avec les Palestiniens.

Le Meimad, dirigé par le professeur de philosophie juive Aviezer Ravitzky, est en faveur d'un compromis territorial avec les Palestiniens et, sur le plan interne, en faveur d'un compromis entre laïcs et religieux. Cette petite formation est constituée de dissidents du Parti national religieux (neuf députés) auquel ils reprochent son virage à l'extrême droite et son appui aux ultra-orthodoxes.

Le Parti travailliste, largement dominé par la droite dans les milieux populaires et religieux, espère par ses alliances regagner une partie du terrain perdu.

Mais ni le Geshner ni le Meimad n'ont vraiment testé leurs forces aux élections.

À la tête de la CEI

Elsine limoge Berezovski

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — Le président russe Boris Eltsine a démis hier le milliardaire Boris Berezovski de son poste de secrétaire exécutif de la Communauté des Etats indépendants (CEI), a annoncé l'agence Itar-Tass, citant le service de presse de la présidence.

M. Berezovski, qui occupait ce poste depuis le mois d'avril dernier, a réagi à la nouvelle en affirmant que seul le Conseil de la CEI avait le pouvoir de le limoger. «Le président russe, en tant que chef du Conseil des chefs d'Etat de la CEI, n'a pas le droit de le faire. Cette décision doit être prise par le conseil», a-t-il dit.

D'après les statuts de l'organisation, le limogeage du secrétaire exécutif doit être approuvé par les autres chefs d'Etat, avec lesquels M. Eltsine était en train de s'entretenir au téléphone hier soir, selon Interfax.

Dans une lettre au ministère des Affaires étrangères, le président russe a accusé l'homme d'affaires «d'outrepasser ses compétences de secrétaire exécutif et de ne pas obéir aux instructions données par le président du conseil des chefs d'Etat de la CEI», c'est à dire par M. Eltsine lui-même.

Le président russe a proposé qu'Ivan Korotchenia soit nommé secrétaire exécutif intérimaire. M. Korotchenia avait occupé ce poste avant la nomination de M. Berezovski.

Il y a un mois, le parquet de Moscou avait annoncé la découverte de preuves sur des écoutes illégales de la famille de Boris Eltsine auxquelles M. Berezovski serait mêlé, alors que l'homme d'affaires, considéré comme proche de la famille du président, était engagé dans une guerre sans merci avec le premier ministre Evgueni Primakov.

D'après Interfax, la raison précise du limogeage de M. Berezovski pourrait être un retard dans la tenue d'un forum sur la réforme de la CEI. Le gouvernement russe a salué le départ du secrétaire exécutif dans une déclaration publiée hier soir. Il a affirmé que M. Berezovski avait tenu des propos incompatibles avec l'image d'un homme d'Etat de dimension internationale et qu'il avait consacré trop de temps à des activités sans rapport avec son poste au sein de la CEI, a rapporté Interfax.

M. Guéorgui Tikhonov, chef du comité de la Douma (Chambre basse) pour les affaires de la CEI, a estimé pour sa part que le limogeage de l'homme d'affaires provoquerait une intensification d'attaques contre le gouvernement. «Un homme qui a autant d'argent ne peut être facilement réduit au silence», a-t-il dit. M. Berezovski contrôle notamment une chaîne de télévision et plusieurs journaux.

Le président de la Douma, le communiste modéré Guennadi Seleznev, a estimé que la décision du président était «juste».

Tragédie du téléphérique de Cavalese

Le pilote américain est acquitté

AGENCE FRANCE-PRESSE

Camp Lejeune — Une cour martiale des États-Unis a acquitté hier le pilote américain accusé d'être responsable du drame du téléphérique de Cavalese, en Italie, qui avait fait 20 morts en février 1998.

Le capitaine Richard Ashby, 31 ans, accusé d'homicide involontaire, risquait une peine de 206 ans de prison. Il était également inculpé de manquement à son devoir et de destruction de propriété privée et publique. Il a été reconnu non coupable sur tous ces chefs d'accusation. Cette cour martiale américaine avait délibéré mercredi et hier matin sur la base du corps des Marines de Camp Lejeune (Caroline du Nord). Deux tiers des voix étaient nécessaires pour déclarer le pilote coupable. On ne vote qu'une fois et le vote est secret. La famille du pilote a accueilli le verdict avec des cris de joie.

«Ils sont choqués. Ils ne savent pas comment cela a pu se passer», a pour sa part déclaré John Eaves, un avocat des familles de victimes. «Ils vont maintenant devoir déposer leur plainte en Italie et il pourrait se passer huit à dix ans avant qu'ils n'obtiennent compensation», a-t-il poursuivi. «Injustice a été faite. Nous avions simplement demandé qu'ils soient traités avec équité, comme l'aurait été un Américain», a-t-il conclu. Plusieurs familles des victimes avaient fait le déplacement, venues notamment de Belgique et d'Allemagne, pour assister à ce procès.

Richard Ashby reste inculpé de conspiration et doit encore être jugé pour avoir détruit la vidéo qui a enregistré les images du vol. Le 3 février 1998, son avion, un EA-6B Prowler, avait sectionné un câble de téléphérique dans la station de ski des Alpes italiennes. Une benne avait été précipitée dans le vide et s'était écrasée quelque 110 mètres plus bas, tuant ses 20 occupants. Le procureur militaire Daniel Daugherty, en présentant les derniers arguments de l'accusation devant les huit jurés militaires, avait mercredi jugé le pilote «pénalement responsable». Son avocat, Frank Spinner, avait souligné que l'accusation n'avait pas été en mesure de fournir des preuves pour affirmer que son client avait été imprudent. Il avait ajouté que le bénéfice du doute devait lui être accordé. Il s'agissait d'un «accident qui devait arriver», avait-il dit.

Richard Ashby avait quant à lui affirmé s'être «effondré» en apprenant que 20 personnes avaient été tuées dans l'accident mais souligné qu'il n'avait fait que suivre ses plans de vol. Durant son procès, il avait nié avoir volé de façon imprudente au moment de l'accident. Outre le capitaine Ashby, son copilote au moment du drame, Joseph Schweitzer, 31 ans, doit être jugé en cour martiale le 1^{er} mars, également pour homicide involontaire.

Le chef du gouvernement italien Massimo D'Alema a qualifié hier de «déconçant» l'acquiescement du pilote. Le président du Conseil, parlant avec quelques journalistes italiens à Boston, où il est en visite officielle, a ajouté: «Nous voulons



REUTERS

Le nouveau téléphérique.

connaître les motivations, le sens de ce verdict, s'il renvoie à des responsabilités supérieures ou si les responsabilités sont annulées.» Il a indiqué qu'il aborderait la question avec le président américain Bill Clinton, qu'il doit rencontrer aujourd'hui. «Face à une tragédie d'une telle ampleur, il y a non seulement la nécessité mais aussi le devoir de faire justice», a-t-il insisté. Il a rappelé que l'Italie avait respecté la convention qui règle le statut juridique du personnel des bases de l'OTAN en vertu desquelles les militaires sont jugés dans leur pays d'appartenance. «Nous avons appliqué cette convention et nous restons convaincus que les États-Unis sont un État de droit.»

En Italie, le chef du groupe des députés verts, Mauro Pisan, a qualifié la décision judiciaire de «sentence scandaleuse, qui offense les 20 morts». «Une injustice a été faite, le comportement assassin des militaires américains a été récompensé, ils ont joué à la guerre, tué 20 personnes et ont été acquittés», a-t-il lancé. «Cela repose le problème de la compétence judiciaire sur des délits accomplis en Italie par des militaires alliés», a-t-il souligné.

Les sorciers sont formels

Tout ira bien cette année

BOUREÏMA HAMA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Niamey — Les plus puissants sorciers animistes du Niger, réunis cette semaine à Massalata, près de Birni N'Konni (340 kilomètres à l'est de Niamey), sont formels: cette année, «la terre a bien parlé». Aucune catastrophe ne va s'abattre en 1999 sur le Niger, qui verra d'abondantes pluies et d'excellentes récoltes comme l'année dernière, ont prédit les sorciers.

Chaque année, les animistes convergent à Massalata, au pied de la colline qui surplombe le village. Là, ils organisent l'arwa, séance de voyance au cours de laquelle ils discutent des problèmes de culte et de «l'avenir» du pays. Les grands sorciers du Nigeria, du Mali et du Cameroun sont également conviés à cette cérémonie retransmise à la télévision.

Assis à même le sol sous un arbre géant, le torse nu et les yeux rougis par la bourkoutou (bière traditionnelle), les chefs-sorciers «lisent» à travers des figures géométriques qu'ils dessinent sur le sol. Cette année donc, pas de catastrophe en vue. A une nuance près: selon la tradition, seules les bonnes nouvelles sont divulguées, les mauvaises étant réservées aux seuls initiés. En août dernier, les pluies avaient provoqué de nombreux morts et d'énormes dégâts au Niger.

Cette année, pour «apaiser la colère» des «dieux», les Arnas (animistes) ont immolé un bœuf et une génisse. Mais les sorciers sont tout de même inquiets. Ils s'élèvent contre

l'abandon de certains cultes et sacrifices et la prolifération des mosquées, qui, selon leurs propos rapportés par la radio, provoquent le «recul» de leur religion. Alors qu'autrefois, les populations faisaient appel à eux pour «faire tomber la pluie» ou conjurer les épidémies, la prière devient maintenant l'apanage exclusif des mosquées.

Environ 90 % des Nigériens sont musulmans. Les animistes ne représentent qu'un peu plus de 5 % de la population, mais les Arnas restent redoutés pour leur supposé «pouvoir maléfique». Malgré l'islamisation intense, marquée par une montée de l'intégrisme, la fête des Arnas est toujours célébrée avec faste et force démonstrations d'invulnérabilité, rites d'initiation et baptêmes de nouveaux fidèles.

La danse des Gardawas (les Invulnérables) est la plus attendue du public. Vêtus d'énormes jupes, castagnettes aux pieds et aux poignets, ils virevoltent, au rythme enlaidé des tambours jusqu'à la transe. Puis, tels des forcenés, ils taillent à coups de couteaux ou de tessons de bouteilles leurs corps couverts de gris-gris et préalablement lavés avec des potions magiques à base de feuilles et d'écorces sauvages.

Les enfants et les femmes font aussi partie du cercle ésotérique: sous les regards ébahis du public, ils s'enfoncent d'énormes clous dans le nez, la bouche, les yeux, le nombril et les oreilles. Baoura, le plus grand sorcier du Niger, est mort il y a cinq ans à l'âge de 120 ans. C'est son cadavre, emballé dans un bœuf fraîchement égorgé et transporté par des hommes devant une assemblée de candidats, qui, tel une boussole, a désigné son successeur.

BELGIQUE

Revendications flamandes au parfum de «séparatisme»

EMMANUEL DEFOULOUY
AGENCE FRANCE-PRESSE

La Flandre, en adoptant son cahier de revendications pour une très large autonomie, s'inscrit dans un processus lent et continu de dépeçage de l'Etat belge, que les francophones dénoncent comme du «séparatisme» qui annonce la fin du pays. Mercredi soir, le Parlement flamand, qui n'existe en tant que tel que depuis 1995, a voté, dans un quasi-consensus des trois principaux partis (chrétiens-sociaux du CVP, socialistes du SP et libéraux du VLD), une résolution visant à doter la Flandre d'une très large autonomie.

Au nom de «l'efficacité» de l'application des politiques, la Flandre souhaite l'autonomie fiscale (transfert intégral aux entités fédérées de l'impôt sur le revenu), sociale (défédéralisation des soins de santé et de la politique familiale) et une «dualisation» de la Belgique entre deux entités fédérées, Flandre et Wallonie, Bruxelles héritant d'un «statut spécifique» et devant être gérée paritairement par les Flamands et les francophones.

La Belgique fédérale actuelle, composée d'environ 60 % de Flamands et 40 % de francophones, comprend trois Régions (flamande, wallonne, bruxelloise).

Bruxelles, enclavée en territoire flamand, abrite 85 % de francophones et 15 % de Flamands. Seul des trois grands partis, le SP s'est abstenu sur un des volets de la résolution, celui de la Sécurité sociale, au nom de la «solidarité» avec les francophones. La résolution, qui en l'état aboutirait à la gestion de 70 % du budget national par les entités fédérées (contre 40 % aujourd'hui), constitue de fait le «cahier de doléances» de la Flandre en vue d'une réforme de l'Etat, qu'elle appelle de ses vœux après les élections fédérales et régionales du 13 juin. Seulement, une telle réforme n'entrera en vigueur que si la majorité des francophones la vote, et ceux-ci, favorables au statu quo, ont réagi vertement au vote du Parlement flamand.

«Aujourd'hui, la Belgique est composée de trois régions fortes, Bruxelles, la Wallonie et la Flandre. La résolution [du Parlement flamand] nie l'existence de Bruxelles et va vers le séparatisme, il n'y a pas d'autre mot», a déclaré le président du PS, Philippe Busquin. «Ce vote ne fait que solidifier un front francophone fort face aux Flamands, a estimé de son côté le président des libéraux, Louis Michel. «Les politiques flamands [...] ont dessiné la Flandre qu'ils veulent pour demain: riche, égoïste et repliée sur elle-même. Que faire face à ce fédéralisme d'intérêt? Dire non, sereinement, calmement. La gestion d'un Etat fédéral suppose un dialogue et non l'application de la loi du plus fort», écrit en éditorial hier le quotidien catholique La Libre Belgique.

Selon des observateurs de la vie politique belge, les francophones n'ont jamais été aussi unis dans leur refus des revendications flamandes. D'autres au contraire estiment que, à chaque nouvelle vague de réformes institutionnelles (quatre depuis 1970), les Flamands ont obtenu l'essentiel de ce qu'ils souhaitent. «De toute façon, on a déjà presque complètement vidé le fédéral de ses compétences», juge le sociologue bruxellois Kris Deschouwer, cité par la presse. Pour l'avenir, la difficulté consistera, selon lui, à «vider la boîte [Belgique] sans la jeter».

Les dirigeants flamands ne semblent en effet pas prêts à s'arrêter après l'éventuelle réforme de cette année. «Parler de réforme définitive, ça n'est pas la réalité politique du moment», a déclaré à une radio Marc Van Peel, le président du CVP, premier parti flamand. «Dans les pays européens, on change les institutions là où c'est nécessaire», a-t-il ajouté. En dépit du caractère continu du dépeçement de l'Etat belge, un seul parti flamand est officiellement séparatiste, le Vlaams Blok (extrême droite).

FRANCE

Roland Dumas est accusé par son ex-maîtresse

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Gardien de la Constitution en France, Roland Dumas se retrouve en péril après la volte-face de son ex-maîtresse, Christine Deviers-Joncour, qui le charge pour se défendre dans l'affaire Elf.

Pour la première fois depuis le début de cette affaire qui plonge au cœur de l'establishment politique, Mme Deviers-Joncour a livré aux juges des éléments à charge, contredisant sur des points clés M. Dumas.

Elle affirme aussi au magazine Paris Match que c'est à l'ancien chef de la diplomatie qu'elle doit d'avoir été embauchée comme «agent de liaison» auprès de lui, par le géant pétrolier français Elf, de 1989 à 1993.

Plus graves sont ses affirmations, mercredi, aux juges Éva Joly et Laurence Vichnievski, qu'elle lui a fait de luxueux cadeaux en les payant grâce à des sommes provenant des caisses d'Elf et qu'il le savait.

M^{re} Jean-René Farthouat, un des avocats de M. Dumas, s'est déclaré «serein face aux fausses accusations» de l'ex-maîtresse du président du conseil constitutionnel, qui, à ce titre, est le cinquième personnage de l'Etat.

Elle a révélé lui avoir acheté en vente publique, en décembre 1990 à l'Hôtel Drouot de Paris, douze statuettes antiques qu'il souhaitait posséder pour un montant de 264 000 francs. Selon sa version, elle a déclaré avoir acquis ces statuettes hellénistiques du II^e et III^e siècle avant J.-C. «à la barbe du Louvre», c'est-à-dire en gagnant aux enchères sur le prestigieux musée français.

C'est après que M. Dumas lui eut fait part de son intérêt pour ces pièces qu'elle a obtenu la somme nécessaire à leur acquisition, en grosses coupures, de la part d'Alfred Sirven, un acteur clef de l'affaire Elf. Ancien directeur des affaires générales d'Elf-Aquitaine et alors patron de Mme Deviers-Joncour, M. Sirven est en fuite et se trouve sous le coup de deux mandats d'arrêt internationaux.

Paris Match publie, avec les bordereaux d'adjudication, une photo, déjà publiée en 1996 par le magazine, sur laquelle figurent deux de ces figurines dans une vitrine de l'appartement de M. Dumas.

Selon M^{re} Farthouat, «il n'est pas contestable que Mme Deviers-Joncour a offert des statuettes à M. Dumas, à une époque où ils entretenaient une relation sentimentale forte, de même qu'il lui avait offert deux tableaux de sa collection privée». «Mais, a-t-il dit, elle ne lui a remis que cinq statuettes et conservé les sept autres. M. Dumas ignorait tout de l'origine des fonds qui ont permis à son amie de lui faire ce cadeau. M. Dumas ne possède plus actuellement que deux de ces statuettes. Les trois autres ont été cassées lors d'un transport», a ajouté M^{re} Farthouat.

Mise en examen pour «recel d'abus de biens sociaux» au préjudice d'Elf, Mme Deviers-Joncour, 50 ans, affirme aussi que M. Dumas, contrairement à ce qu'il dit, ne lui a jamais remboursé une luxueuse paire de chaussures. Plus que toute autre révélation, l'histoire de ces «soulis» sur mesure à 2000 euros était devenue emblématique de cette affaire aux liaisons dangereuses entre sexe, argent et politique.

Mme Deviers-Joncour est soupçonnée d'avoir indûment touché d'Elf, avant sa privatisation en 1994, dix millions d'euros (11 millions \$ US), grâce notamment à des pots-de-vins liés à la vente de frégates à Taïwan en 1991.

Mis en examen pour avoir bénéficié, grâce à sa maîtresse, de largesses financières d'Elf, M. Dumas, 76 ans, nie toute implication. Il ne peut se rendre dans des paradis fiscaux, comme la Suisse ou le Luxembourg.

EN BREF

Parité femmes-hommes

Paris (AFP) — Le Sénat français a adopté hier le projet de loi constitutionnelle concernant la parité femmes-hommes, prévoyant que «la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives». Le texte, adopté par 289 voix contre huit, va être maintenant soumis aux députés de l'Assemblée nationale (Chambre basse), où un accord final devrait intervenir entre les deux Assemblées, qui doivent voter le projet en des termes identiques avant la réunion des deux chambres du Parlement en congrès à Versailles pour un vote définitif modifiant la Constitution. Les femmes sont sous-représentées dans le monde politique français (10,6 % des députés, avant-dernière place en Europe) et n'accèdent pas autant que les hommes aux responsabilités professionnelles.

Tony Blair n'est pas le bienvenu en Écosse

Londres — Le premier ministre britannique Tony Blair n'est pas le bienvenu en Écosse au cours de la campagne électorale qui conduira à la désignation du premier Parlement propre à la province depuis 300 ans, selon un sondage publié hier.

61 % des Écossais jugent qu'il devrait rester en Angleterre d'ici au scrutin le 6 mai et 53 % croient que le Parti travailliste n'apportera rien de nouveau s'il remporte les élections, face aux indépendantistes du SNP qui talonnent le Labour.

Comble de l'ironie, l'enquête a été publiée par le grand quotidien de la province, The Scotsman, le jour même où le chef du gouvernement y entamait un déplacement électoral de deux jours.

Tony Blair cherche à dramatiser l'enjeu du scrutin en mettant en garde contre le chaos économique qui attend les habitants s'ils choisissent de donner les clés de la future assemblée aux nationalistes.

Ces derniers ont prévenu que s'ils dominaient le Parlement, seuls ou dans le cadre d'une coalition, ils organiseraient un référendum sur une «totale indépendance». Un projet qui constitue le cauchemar du gouvernement, conscient d'avoir, par sa politique de décentralisation, ouvert une boîte de Pandore.

Les enquêtes d'intentions de vote divergent. Celle du Scotsman est plutôt rassurante pour le Parti travailliste, qui creuserait l'écart par rapport au SNP avec 44 % (+3) contre 34 % en faveur du SNP.

Mais un autre sondage publié hier par le tabloïd Daily Record donne les deux partis au coude-à-coude.

Agence France-Presse

AVIS PUBLICS

514) 937-1614 1-877-693-2672

É D I T O R I A L

Immigration
et intérêts

La refonte de la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, en chantier à Ottawa, s'inspire en partie des pratiques en vigueur au Québec, où le gouvernement provincial dispose de pouvoirs de sélection que les autres provinces n'ont pas. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion, donc, pour étendre un peu cette prérogative québécoise?



Michel Venne

L'immigration est un sujet délicat car il touche la citoyenneté, l'identité, l'économie, les valeurs et la culture. Le Canada reste l'un des rares pays d'immigration dans le monde. Il a su adopter des politiques qui ont relativement bien servi ses intérêts économiques tout en remplissant ses obligations humanitaires. Il a su aussi, grâce à des ententes administratives, reconnaître la spécificité du Québec en lui accordant des pouvoirs particuliers de sélection.

Il est bon de souligner que la reconnaissance d'un statut particulier au Québec n'a pas entraîné de problème dans ce domaine, bien au contraire. Le Canada ne s'est pas démantelé. Les pratiques québécoises sont d'ailleurs bonnes puisque plusieurs des orientations proposées le 6 janvier par la ministre fédérale de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lucienne Robillard, s'en inspirent passablement.

Les propositions de Mme Robillard vont dans le bon sens, tant en ce qui a trait à la sélection des immigrants qu'en ce qui concerne l'accélération du processus de reconnaissance du statut de réfugié, mais certaines modalités pourraient être mieux articulées.

Il faut saluer l'intention du gouvernement fédéral de modifier la grille de sélection des immigrants pour s'éloigner du modèle actuel fondé sur la profession du candidat afin de considérer plutôt l'ensemble de ses compétences et de son niveau de scolarité. Cette modification rendra la politique d'immigration plus conforme aux exigences actuelles du marché du travail.

Mme Robillard souhaite également faciliter l'entrée aux pays des travailleurs temporaires hautement qualifiés. Nous lui en sommes gré. Sauf que, selon le gouvernement du Québec, la filière de l'emploi temporaire

est en train de devenir un raccourci vers la résidence permanente. Des personnes qui croyaient ou qui faisaient croire qu'elles ne viendraient au Canada que pour quelques mois finissent par s'y installer pour de bon.

La ministre doit considérer cette réalité dans ses calculs. L'un des effets de la politique de l'admission temporaire est que les personnes qui passent par cette filière (33 000 au Québec l'an dernier) échappent au contrôle effectif des services d'immigration du Québec. Pour que l'esprit et la lettre des accords Québec-Canada sur l'immigration soient respectés, le contrôle des admissions temporaires devrait, en effet, être remis au Québec en s'ajoutant à ses pouvoirs actuels de sélection.

Ottawa entend également modifier ses exigences pour l'admission des immigrants investisseurs. Le Québec est la province canadienne qui profite le plus des retombées du programme d'immigrants investisseurs. En 1996, il bénéficiait de 73 % des investissements réalisés au Canada par cette catégorie de migrants. Les exigences que Mme Robillard veut ajouter (expérience en affaires, niveau de scolarité, connaissance de la langue) ne semblent pas nécessaires à première vue et risquent simplement de réduire le nombre de ces investisseurs qui créent des emplois.

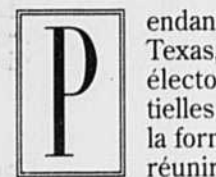
À compter du 1^{er} avril, le programme serait modifié également dans le reste du Canada mais le Québec pourrait continuer d'appliquer le sien propre, qui a toujours mieux fonctionné qu'ailleurs au pays. Ottawa veut augmenter la valeur des investissements requis et de l'avoir net des candidats. En soit, ce n'est pas une catastrophe. Mais pour que le Québec ne soit pas pénalisé par les modifications proposées, Mme Robillard doit faire tomber le système à deux étages en vigueur actuellement et qui fait que la valeur des investissements requis serait plus élevée au Québec qu'ailleurs.

Quant aux modalités qui faciliteront la réunification des familles, il faut s'en réjouir. La réunification des familles aide l'installation, la prise en charge et l'intégration des nouveaux arrivants. La reconnaissance des conjoints de fait et de même sexe correspond à l'évolution de nos mentalités.

L'accélération du processus de reconnaissance du statut de réfugié est une exigence de longue date. Enfin, Ottawa s'y attaque. Mais nous ne pourrions juger des intentions fédérales à ce chapitre que lorsque nous connaîtrons les modalités précises contenues dans la loi, notamment quant à la nomination des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui a trop servi jusqu'à présent à récompenser des amis du parti au pouvoir.

mvenne@qbc.clic.net

Faire comme Bill



Guy Taillefer

Pendant que Monica danse et se confesse, le gouverneur du Texas, George W. Bush, fait lentement démarrer la machine électorale qui le soutiendra dans sa course aux présidentielles américaines de l'an 2000. Il a annoncé cette semaine la formation d'un «comité exploratoire» qui commencera à réunir les 25 millions de dollars qu'il en coûte au sommet pour mener une campagne présidentielle digne de ce nom. Sa candidature est fébrilement attendue, bien qu'elle ne soit pas encore officielle, par les militants républicains dont les plus fervents voient en lui un nouveau Ronald Reagan.

À cette réincarnation du *Teflon Man*, les républicains s'accrochent avec un certain désespoir. Epouvanés à l'idée que la Maison-Blanche puisse à nouveau leur échapper, craignant aussi de perdre leur petite majorité au Congrès aux prochaines élections législatives, après la victoire en forme de défaite subie en novembre dernier, les républicains des quatre coins du pays, de Capitol Hill aux législatures d'État, semblent prêts à pousser sous le tapis leurs différends idéologiques pour s'agglutiner autour du «pragmatique» George Bush, inventeur du «conservatisme compatissant». Un revirement remarquable au sein d'un GOP qui, il y a encore quelques mois, ne jurait que par Newt Gingrich et la croisade légal-moralisatrice de Ken Starr.

Les sondages sont très favorables à M. Bush, qui le doit beaucoup à son père. Ils le donnent favori dans la course au ticket républicain, capable même de battre le vice-président Al Gore, qui a déjà déclaré sa candidature. Les primaires ne commencent que dans un an, tout peut encore changer. Mais l'enthousiasme que suscite la candidature officieuse de M. Bush est le signe que les républicains tirent les leçons de la façon dont ils ont géré le Monicaagate, qu'ils ont enfin compris que leur succès dépendra de leur capacité à puiser dans les eaux centristes de l'électorat, ce qui est un truisme. Qu'il leur faut, en un mot, faire comme Bill Clinton.

Il sera intéressant de voir au cours des prochains mois comment M. Bush définira ce «conservatisme compatissant» auquel il manque encore plusieurs clés. Et comment il défendra sa relative modération contre le discours de droite du périmètre Pat Buchanan. À titre de gouverneur du Texas, M. Bush a investi dans l'éducation et montré, par exemple, qu'il ne partageait pas la traditionnelle intolérance républicaine à l'endroit des homosexuels et des immigrants. Mais il est aussi un froid exécutif de la peine de mort au Texas et sa position sur l'avortement est trop alambiquée pour que l'on puisse en tirer une opinion. Aussi peut-on imaginer que la bataille présidentielle qui se dessine entre Al Gore et lui donnera lieu à des contorsions politiciennes susceptibles d'élargir les frontières du centre au point de ne plus exclure personne.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur et rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

En mal de ses enfants

J'ai écouté avec attention la conférence de presse «Des enfants de Duplessis» sur le réseau de l'information RDI, le lundi 1^{er} mars 1999.

Or je constate que cette conférence se situe dans une ligne de pensée et d'action qui ne se dément pas. Tout faire, quels qu'en soient les moyens, pour obtenir non pas des excuses mais de l'argent en compensation d'une situation qui date des années 40 et 50.

Il faut reconnaître à Bruno Roy une ténacité qui n'a d'égal que son désir de faire plier les autorités face à leurs revendications. Alors, jusqu'où vont-ils se rendre pour faire avancer leur cause?

Ce qui est arrivé dans les années 40 ou 50, nous en avons une bonne idée, et cela, depuis un certain temps. J'avoue que ce qui nous a été présenté lors de ladite conférence, qui s'apparente davantage à un psychodrame, n'a rien pour faire évoluer le dossier, sinon de vouloir mettre encore plus de pression sur l'archevêque de Montréal et le gouvernement du Québec afin d'atteindre un but précis. Il ne faut pas se le cacher, leur point de référence est le règlement intervenu entre le gouvernement de Terre-Neuve, les Christian Brothers et les victimes de l'orphelinat de Terre-Neuve.

Il se peut, et il est probable, qu'il y ait eu certaines injustices, certains gestes répréhensibles, certains gestes qui ont pu briser des vies, mais de là à vouloir généraliser, il y a une marge à ne pas dépasser. Il est facile, après 40 ans et avec une lecture de la société d'aujourd'hui, de critiquer l'action du cardinal Léger visant à obtenir un changement de statut de l'établissement, du statut scolaire au statut d'établissement de santé, afin de procurer plus de revenus aux religieuses qui essayaient avec toute leur bonne volonté de prendre soin des enfants que la société et les familles rejetaient pour toutes sortes de raisons.

J'ai travaillé pour la Société d'adoption et j'ai eu à me rendre dans les différentes crèches de la région de Montréal. Je connais bien le milieu et jamais je n'ai vu ou entendu parler de gestes disgracieux ou de violence envers les enfants.

Aujourd'hui, après 40 ou 50 ans, on peut bien blâmer l'Eglise, la société, les religieuses, mais on était les parents de ces enfants dont on ne voulait pas parce qu'ils étaient les enfants de la honte.

Assez, c'est assez! Ça suffit, ces lamentations sur un passé qu'on ne peut pas changer. J'en ai assez de cette manie de faire des procès d'intention qui n'ont qu'un but: soutirer de l'argent à des gens ou organismes qu'on dit riches. L'Eglise est riche, les sœurs sont riches, il faut les faire cracher!

Que l'Eglise soit riche ou pas, que les religieuses soient riches ou pas, cela n'a pour moi aucune importance en soi. Ce qui importe, c'est de reconnaître que ces religieuses ont donné leur vie au service d'une société qui ne savait que faire de la compassion, de l'amour et du pardon.

Je demeure convaincu qu'en toute bonne foi, elles ont voulu être au service de ceux et celles que la société, pour toutes sortes de raisons, négligeait ou rejetait.

Champlain Barrette, prêtre
Montréal, le 2 mars 1999

Les tentacules de l'État...

L'État prend de plus en plus de place dans nos vies. Ce qui est paradoxal (les Québécois sont avides de liberté) et dangereux, c'est l'habitude qu'ont les Québécois de demander au gouvernement de légiférer: par exemple, on voudrait, par une loi, forcer le port du casque à bicyclette. On veut aussi forcer la lecture des auteurs québécois car on constate (depuis 1996) qu'ils sont très peu en vogue. On procède déjà par loi afin d'imposer 25 % de contenu français dans les stations de radio. On veut limiter l'accès des édifices publics aux fumeurs, etc.

Imposer, légiférer, contrôler: cela ressemble dangereusement à de la dictature. Le mot fait plus peur que les faits. C'est une dictature sournoise, planifiée, programmée. Pour ne pas choquer et indisposer les Québécois, on procède avec circonspection.

Oui, l'État prend de plus en plus de place... et l'individu est de moins en moins considéré (par exemple: les services de santé), les personnes âgées qu'on accuse d'être «gras dur». Le pouvoir est à ce point «grisant» qu'on est prêt à tout pour l'avoir et le conserver: la ruse, le mensonge, les astuces, les demi-vérités... rien n'est ménagé pour arriver au sommet de la pyramide.

Les pays où l'État prend toute la place sont souvent des dictatures. Tout est contrôlé, nationalisé... l'entreprise privée a très peu de place. Plus les indi-

vidus dépendent de l'État pour travailler, avoir un salaire, plus on est en mesure de contrôler l'expression de leurs doléances, de leurs revendications, de leurs mécontentements.

Marie-France Legault
Québec, le 20 février 1999

Tout le Canada sur un divan

À bien y penser, la récente métaphore de notre unique maire de Montréal devant les membres d'un organisme juif — à savoir que «le Québec, c'est un peu comme un enfant...» — n'était peut-être pas si loin de représenter la pensée profonde d'une partie importante de la population devant l'information-spectacle qui lui est servie jour après jour dans les principaux médias. Certes, de la part du premier magistrat d'une ville comme Montréal, cette spontanéité n'était peut-être pas des plus habiles quand on sait combien — dans le contexte de plus en plus explosif d'un Québec aux susceptibilités croissantes — chaque virgule peut devenir à tout moment l'objet d'une montée de lait inattendue. D'autant plus que cette maladresse semblait procéder davantage d'un désir plus ou moins calculé de mieux faire passer une marchandise (donnons-leur ce qu'ils veulent bien entendre...).

Mais notre maire poète n'a-t-il pas, par ailleurs, ce don exceptionnel d'être celui de nos élus qui représente le mieux la pensée secrète de M. et Mme Tout-le-monde, ceux-là mêmes qui ne disposent d'aucune tribune véritable pour se dire mais qui subissent chaque jour en silence le pouvoir médiatique des uns, lesquels, au vu de la pluie et du beau temps dans l'univers ambiant de nos petites vies? Et notre grand spécialiste des voyages en Chine n'a-t-il pas le sens extraordinaire que possède tout bon vendeur de flatter son client là où ça fait plaisir et, du même coup, de dire haut et fort ce que plus d'un pense tout bas mais n'oserait jamais exprimer tant le discours de l'heure semble dicté par la pensée de plus en plus unique qui régit, chacun de leur côté, nos différents dirigeants qui n'ont vraiment plus besoin des Garnotte, Chapleau et compagnie pour qu'on les caricature?

Robert Campeau
Montréal, le 20 février 1999

LIBRE OPINION

Hausse des frais de scolarité: entre le discours et la réalité

SÉBASTIEN ST-ONGE
MARIE-CHRISTINE CORRIVEAU

Étudiants au deuxième cycle en sociologie
à l'Université Laval

Il fallait s'y attendre, les universités québécoises étant sur la paille, la tentation d'augmenter les frais de scolarité des étudiants de maîtrise et de doctorat en période de réduction des dépenses. Ces derniers, bien qu'ils se croyaient jusqu'à maintenant à l'abri d'une hausse de leurs frais, sont vite devenus le point de mire des administrateurs en quête d'argent. Les Universités McGill, Sherbrooke et Laval ont ouvert le bal et l'Université de Montréal s'apprête prochainement à emboîter le pas.

Les étudiants qui seront en rédaction de mémoire ou de thèse à l'été 2000 à l'Université de Sherbrooke subiront une augmentation de 910 % de leurs frais de scolarité, et ceux de Laval, une hausse de 418 %. Si ces mesures semblent s'inscrire dans une logique de compressions budgétaires, les justifications et les commentaires qui les soutiennent ne sont pas sans soulever plusieurs questions.

Si certains administrateurs évitent plusieurs justifications satiriques en avançant sans détour que la hausse des frais ne répond à aucune autre ambition que celle de renflouer les coffres, d'autres laissent perplexes et songeurs. Selon Alain Lavigne, porte-parole de l'Université Laval, «une telle mesure incitera les étudiants à finir plus tôt leur maîtrise ou leur doctorat. Une hausse aussi fulgurante des

frais de scolarité aurait, semble-t-il, une vertu pédagogique bénéfique pour les étudiants. Elle deviendrait un stimulus positif qui les encouragerait à terminer leur programme plus rapidement. Pour Bernard Motulsky, porte-parole de l'Université de Montréal, «lorsque tu as beaucoup d'avantages, l'incitatif pour terminer ses études n'est peut-être pas aussi fort», pouvait-on lire dans l'édition du *Devoir* du 25 février. Chose certaine, pour les étudiants qui devront s'acquitter d'une facture salée, ce nouvel incitatif financier se traduira plutôt par un nombre d'heures plus élevé sur le marché du travail. On peut donc penser, sans trop forcer la réalité, que cette mesure aura un effet inverse que celui pressenti par M. Motulsky, soit une prolongation de la période de rédaction.

Au fond, toutes les justifications apportées par les auteurs de ces mesures soulèvent la question incontournable: les étudiants inscrits aux deuxième et troisième cycles mettent-ils trop de temps à compléter leur formation? Répondre affirmativement à cette question témoigne d'une méconnaissance marquée de la dynamique universitaire aux deuxième et troisième cycles.

Ne nous le cachons pas, l'université n'est plus le milieu où les étudiants peuvent bénéficier d'expériences pertinentes propres à leur formation. Les directeurs de programmes doivent user d'imagination et raclez les fonds de tiroirs départementaux afin de donner l'occasion à des étudiants d'expérimenter de nouvelles avenues de recherche et d'enseignement. Les expériences fondamentales, qui

font toute la différence quant à l'obtention d'une bourse d'études et à la possibilité de décrocher un emploi, semblent être inutiles aux yeux de certains. Réduire la formation universitaire à un parcours linéaire, ne comportant que quelques séminaires et la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse, déformait considérablement la réalité. Bien que les étudiants doivent répondre à ces deux impératifs essentiels, ne sont-ils pas tacitement astreints à s'impliquer au sein de leur département respectif, à rédiger des articles scientifiques ainsi qu'à communiquer les résultats de leurs travaux de recherche?

À ceux qui prétendent que les étudiants en période de rédaction devraient débours des frais plus élevés pour les services qui sont à leur disposition, doit-on leur rappeler que leur tâche s'effectue principalement à l'extérieur des murs de l'université? Et pour les plus mordus qui voudront utiliser les installations sportives, comme c'est le cas à l'Université Laval, ils paient d'ores et déjà des frais liés à leur statut «privilegié». Nous devons toutefois confesser, à la grande surprise de tous, que les étudiants des cycles supérieurs utilisent abusivement les services de la bibliothèque. Est-ce là une démarche dépendante ou inutile?

Si ces hausses devenaient effectives, s'avéreraient-elles vraiment un stimulus positif pour les quelques ténéraires qui s'acharneront à poursuivre les études universitaires aux deuxième et troisième cycles? Non, elles ne feront tout au plus qu'étouffer davantage financièrement les étudiants et du même souffle refermer l'horizon de leur avenir.

IDÉES

Non au virage à droite au feu rouge

RENÉ JULIEN

L'auteur est écrivain public.

L'appert des propos tenus récemment par le ministre des Transports, Guy Chevrette, que s'il n'en tenait qu'à lui, il autoriserait d'embler le virage à droite au feu rouge (VDFR). «*Fondamentalement, a-t-il déclaré, il y a l'économie d'énergie, les gaz à effet de serre, l'économie de temps et l'économie en général. On va regarder et analyser les rapports, on va essayer de voir pourquoi on s'obstine à prétendre que ce n'est pas sécuritaire*», donnant à entendre que la mesure l'était selon lui, ce qui va totalement à l'encontre des conclusions auxquelles en sont arrivés ses propres experts, soit ceux de la SAAQ (rapport Dussault) ainsi que ceux du CAA et de la Ville de Montréal, qui a pour sa part élaboré sa propre expertise, faisant siennes les données des experts du ministère et dont les propres conclusions, entérinées par le comité exécutif, ont été soumises à l'Assemblée nationale en même temps qu'une demande de moratoire quant à l'adoption de la réglementation pertinente.

Pour des raisons de sécurité évidentes, tous ces experts s'entendent pour dire que le VDFR ne devrait pas être autorisé au Québec et en particulier à Montréal où le comportement des automobilistes diffère considérablement, et par la négative, de celui des automobilistes des autres grandes villes canadiennes, dont Winnipeg. L'analyse des données d'accidents disponibles en Amérique du Nord et auxquelles se réfèrent les experts démontre en effet que le VDFR a amené une hausse significative des accidents reliés au virage à droite, soit une hausse globale de 59 % pour les cyclistes, de 44 % pour les piétons en général mais de 100 % pour les a-

nés et de 9 % pour les accidents avec dommages matériels seulement, précisant notamment que de 30 à 60 % des automobilistes ne font pas d'arrêt au feu rouge avant de tourner à droite et que 20 % d'entre eux effectuent un virage à droite malgré une interdiction claire à cet effet, sans compter l'inconfort dû au conflit des automobilistes circulant sur leur feu vert et de ceux utilisant la rue transversale et n'immobilisant pas leur véhicule avant de tourner à droite ainsi que cette mauvaise habitude qu'ont les automobilistes impatientes à un feu rouge situé sur une artère principale d'utiliser les rues résidentielles locales parallèles pour sauver du temps. On cite également le cas de tous ceux qui ne regardent qu'à gauche, et non des deux côtés, avant d'effectuer un virage à droite.

Il appert par ailleurs de ces expertises que, pour éviter d'alourdir davantage le bilan des accidents, plusieurs villes en Amérique du Nord où le VDFR

est actuellement permis ont dû l'interdire à certains endroits, comme aux carrefours où le virage à droite en double ligne est autorisé et là où on retrouve une densité de piétons non négligeable. On fait également référence à la confusion pour l'automobiliste qui voit à un carrefour donné plus d'une information sur les manœuvres qu'il peut effectuer, confusion qui pourrait varier et même augmenter en passant d'une ville à une autre.

Au chapitre de l'économie d'énergie envisagée à l'échelle du Québec advenant la mise en application de la mesure, on parle d'une réduction d'à peine 0,15 % de la consommation totale de carburant, ce qui représente environ deux millions de dollars annuellement pour l'ensemble des conducteurs québécois.

Il ressort des données de ces expertises que les avantages anticipés au chapitre de la mobilité et qui semblent constituer l'enjeu majeur du VDFR sont loin d'être significatifs et sont de toute évidence nettement inférieurs à ceux ayant trait à la sécurité au point qu'il appert du rapport préparé par la Ville de Montréal que, si la mesure était mise de l'avant par le ministère, Montréal envisage d'installer des panneaux de signalisation à tous les points d'entrée de la ville pour indiquer qu'elle ne sera pas permise sur son propre territoire.

L'un des arguments fréquemment soutenus par les tenants de la mesure consiste à dire que nous serions les seuls en Amérique du Nord à ne pas autoriser le VDFR, ce qui, en plus de n'être pas pertinent au débat, est faux, la ville de New York étant un bel exemple d'exception notoire à ce chapitre. En réalité, c'est l'Amérique du Nord qui est l'exception en la matière, et plus particulièrement nos voisins américains dont les automobilistes n'ont pas nécessairement la réputation de chérir outre mesure cyclistes et piétons, qui ne font tout au plus que figure de pacotille à leurs yeux, voire de nuisance publique, et dont on se contentera bien souvent de monnayer la valeur le moment venu.

Quant à l'argument du désengorgement, il ne fait pas davantage le poids, sans compter qu'il y a bien des façons pour les automobilistes d'améliorer leur sort à ce chapitre, et, par ricochet, celui de ceux qu'ils côtoient et qui ne sont pas en voiture, tout d'abord en modifiant de façon significative leur approche à l'égard des autres usagers, en particulier les piétons et les cyclistes, et vice versa, et puis par l'emploi de mesures par ailleurs très simples et fort peu coûteuses, comme une utilisation plus rationnelle du transport en commun et du covoiturage et un réaménagement de l'horaire de travail.

Le fait que M. Chevrette favorise à ce point l'adoption de la mesure nous incite à penser qu'il y a bien longtemps qu'il a circulé à pied à Montréal et nous amène à lui suggérer, avant de passer à l'action, de renoncer pour un moment, lors de son prochain passage dans la métropole, à la relative sécurité de sa limousine et de son chauffeur au profit d'une ballade à pied au centre-ville tout en s'attardant aux carrefours les plus achalandés, dont la plupart, incidemment, ne semblent pas disposer de feux pour piétons, le temps d'essayer de comprendre pourquoi ceux qui se déplacent autrement qu'en voiture dans des endroits où la concentration de véhicules automobiles est particulièrement élevée ont une perception du problème si diamétralement opposée à la sienne.



Le débat continue: pourquoi attendre le feu vert avant de tourner?



Normand Baillargeon

Désobéir

Ans le questionnaire de Proust, on nous demande de quel est le fait militaire pour lequel on a le plus d'admiration. Romain Gary répondit, paraît-il: la désertion.

Il m'est cher, Gary, comme me sont souvent précieux ceux qui osent désobéir. Mais il va de soi que la préférence subjective ne saurait en aucun cas constituer une base d'évaluation de la légitimité de certains actes et qu'il faut autre chose pour légitimer le fait de passer par le refus d'obéir.

Le problème de la désobéissance civile se présente d'abord ainsi. Comme dans le cas de la liberté d'expression, on gagne, selon moi, à l'envisager à partir de cas qui ne nous sont pas sympathiques. C'est ainsi que, pour ma part, quand je pense à la liberté d'expression, je pense à l'expression d'idées que je déteste; de même, quand je pense à la désobéissance civile, je pense à son utilisation pour promouvoir des causes que j'ai en horreur. Car il est trop facile d'être pour la liberté d'expression d'idées avec lesquelles on est d'accord ou en faveur du recours à la désobéissance civile dans le cas de causes auxquelles on adhère.

Dans cette perspective, il me semble que les problèmes suscités par la liberté d'expression se résolvent dans presque tous les cas par encore plus de liberté d'expression. Mais le problème de la désobéissance civile est plus difficile et il ne se laisse pas résoudre ainsi: on ne peut pas dire que les problèmes posés par la désobéissance civile vont se résoudre par plus de désobéissance civile. Un philosophe du droit a posé comme il convient ce problème: «*Nous devons éviter les raccourcis tentants. Si la désobéissance civile est un des traits caractéristiques de notre vie politique, ce n'est pas parce que certains seraient méchants et d'autres vertueux [...]. C'est parce que nous pouvons manifester un désaccord, parfois profond, à la manière dont des personnes autonomes et animées d'un sens aigu de la justice peuvent manifester leur désaccord sur des questions très graves de morale collective et de stratégie politique*» (Une question de principe, PUF).

La désobéissance civile et la réflexion sur la désobéissance civile ont, comme chacun sait, une longue histoire, d'Antigone et Socrate à Gandhi et King. S'y nouent des problèmes philosophiques redoutables, de deux ordres et intimement liés: sa définition; sa justification. Pour faire court, disons que les critères les plus courants veulent, par exemple: que l'on emploie la résistance passive; que l'événement soit publicisé et annoncé suffisamment d'avance et que les autorités soient informées; que le but de l'action soit d'assurer le respect par la collectivité et ses instances d'un principe de justice fondamentale; que les moyens légaux aient été utilisés sans succès; que ceux qui y prennent part acceptent pour eux-mêmes les conséquences prévisibles de leurs actes.

Vous aurez compris qu'il s'agit ici d'un enjeu politique réel, important et difficile. D'autant que vous savez, comme tout le monde, que l'on doit énormément à la désobéissance civile: rien qu'en ce siècle, pensons au mouvement des droits civiques des Noirs aux États-Unis; à l'efficacité du *satyagraha* de Gandhi en Inde; à la lutte contre la guerre du Vietnam. Mais vous savez aussi que la préférence subjective qu'on peut avoir pour certaines causes n'est pas concluante et vous avez sagement conclu qu'il serait choquant d'avoir un critère formel, métajuridique si j'ose dire, qui permettrait qu'on puisse, en certains cas exceptionnels, rendre possible et justifié le recours (sérieux et légitime) à la désobéissance civile. Dworkin, que j'ai cité, jette là-dessus quelques éclairages intéressants, à défaut d'être absolument concluants.

Mais trêve de philo: vous m'avez vu venir avec mes gros sabots. Le procès des membres de l'organisation Salami est en cours. Ils sont 86 personnes, dont une se défend seule et avec beaucoup d'humour, si j'ai bien compris. Leur défense en est une de nécessité civique: il était nécessaire d'agir comme ils l'ont fait au nom de certaines valeurs chères à la collectivité et il n'y avait pas d'autre moyen de procéder.

Le juge, me dit-on, a accepté de l'entendre, sans que cela signifie qu'il l'acceptera. On sera bientôt fixé à cet égard, vraisemblablement aujourd'hui même.

J'attends le jugement avec impatience et curiosité. Le sujet est important à plus d'un titre. L'AMI contre lequel ces citoyens se sont battus était une calamité et il était bel et bien négocié en secret. L'enjeu était réel et sérieux.

À la fin de son procès, on demanda à Socrate, qu'on condamnait à mort, de fixer lui-même sa peine. J'ai fait mon devoir, dit-il, qu'on me nourrisse au prytanée. Il réclamait ainsi qu'on lui accorde une sorte de rente, ce coquin!

Prison ou amende pour les gens de Salami? Je pense, avec d'autres, qu'on leur doit des remerciements.

En attendant de savoir si la justice pense comme nous, ce soir, on leur fait une fête. Ça commence à 19h, au Zest, 2100, rue Bennett, près de la rue Ontario, métro Pie-IX. L'entrée est de 5 \$. J'animerai le petit débat sur la mondialisation qui ouvre la soirée. Après quoi, *fiesta!* Vous y serez?

Vous avez jusqu'à la mi-mai pour me faire parvenir vos listes des dix bouquins du siècle: ne vous gênez pas.

Voici la liste de Jean-Claude Saint-Hilaire, auteur et professeur d'histoire de l'art.

Le *Macroscopie*, Joël de Rosnay; *L'Industrie de la faim*, Frances Moore Lappe et al.; *Une vie de Vincent van Gogh et Les Vies de Paul Gauguin*, David Sweetman; *Toi, tu marches devant*, Jean-Luc Parent; *Cent ans de solitude*, Gabriel Garcia Márquez; *Si, par une nuit d'hiver, un voyageur*, Italo Calvino; *De si jolis chevaux*, Cormack McCarthy; *Moon Palace*, Paul Auster; *L'invention de Morel*, Bioy Casares; *Nous cheminons entourés de fantômes aux fronts troués*, Jean-François Vilar.

Ceux que je connais là-dedans me donnent envie d'aller lire ceux que je ne connais pas.

En réponse à Jean-Pierre Sévigny

Inexactitudes et impressions non vérifiées

Lorsque la Bibliothèque nationale sollicite la population, c'est pour la sensibiliser à l'importance du patrimoine publié

PHILIPPE SAUVAGEAU

Président-directeur général de la Bibliothèque nationale du Québec

Votre commentaire concernant la collecte 1999 réalisée par la Bibliothèque nationale du Québec mérite quelques remarques. En effet, un tissu d'inexactitudes et d'impressions non vérifiées caractérisent votre diatribe.

La mission de la Bibliothèque nationale consiste à conserver et à diffuser de diverses façons le patrimoine culturel québécois. La bibliothèque compte quelque 3 200 000 «artefacts», comme vous l'écrivez, dans ses magasins, auxquels s'ajouteront les milliers de documents reçus de la collecte. Ces documents sont conservés dans des magasins à température et humidité contrôlées afin de les rendre accessibles aux générations actuelles et futures. On vise, en effet, à faire en sorte que les citoyens de l'an 3000 puissent avoir accès à la créativité des auteurs, des musiciens et des artistes d'aujourd'hui. D'où l'importance pour la Bibliothèque nationale d'acquiescer ces documents afin de les rendre accessibles à tous. Et lorsque la Bibliothèque nationale sollicite la population, c'est pour la sensibiliser à l'importance du patrimoine publié. Car il est plus facile de mobiliser les gens dans le but de sauver un bâtiment patrimonial de sa destruction que de le faire pour un patrimoine publié: livres, estampes, affiches, cartes géographiques, journaux et autres. En somme, à la faveur de cette opération, une partie de la population a pris conscience de l'intérêt de préserver la détérioration des témoignages de sa littérature, de ses arts et de sa culture. Le Québec a bien réagi à ce message, au point que des résidents de 267 municipalités ont donné des documents à leur Bibliothèque nationale. Plusieurs de ces personnes ont déclaré leur fierté de participer à cette activité et ont manifesté leur joie de transmettre leurs documents à une institution dont le mandat — qui, soit

dit en passant, est très bien assumé — vise à conserver dans de bonnes conditions ces témoignages culturels. Est-il besoin de préciser que le choix des contenants était sans importance et qu'à la réception des dons, la bibliothèque s'empresse d'utiliser des boîtes appropriées, que la collaboration de la SAQ a été hautement appréciée et que toute démagogie à ce propos est sans objet.

L'autre volet de la mission de la Bibliothèque nationale consiste à diffuser ce patrimoine culturel, et la bibliothèque s'en acquitte de différentes façons. Ainsi, un deuxième exemplaire, lorsque la Bibliothèque nationale en possède, est mis à la disposition de la population dans ses trois édifices: rue Saint-Denis, avenue de l'Esplanade et rue Holt. En outre, une partie importante du fonds est accessible sur Internet — même des disques — de telle sorte que l'ensemble du Québec peut avoir accès aux collections de la Bibliothèque nationale. On dit d'ailleurs que la Bibliothèque nationale est l'une des institutions documentaires les plus d'avant-garde au Canada en matière de numérisation et de bibliothèque virtuelle. Mais avant d'en arriver à cette étape, la Bibliothèque nationale traite ces documents à partir de normes internationales utilisées par les multiples institutions documentaires du monde.

Les collectionneurs, à quelques rares exceptions, ne donnent pas leurs collections dans ces occasions. Ils se présentent à la Bibliothèque nationale et rencontrent la Direction des acquisitions. C'est ainsi que la Bibliothèque nationale reçoit, depuis six ans, des dons de documents évalués à 1 000 000 \$ et plus annuellement. En somme, la population et même les collectionneurs travaillent de plus en plus avec la Bibliothèque nationale

afin de compléter ses collections et de l'aider à réaliser pleinement sa mission. Ceux-ci jugent en effet que leurs documents sont mieux conservés à la Bibliothèque nationale.

L'autre mission de la bibliothèque nationale consiste à diffuser ce patrimoine culturel, et la bibliothèque s'en acquitte de différentes façons

Le sort des «artefacts» que la Bibliothèque nationale reçoit est diversifié. L'expérience, dont nous ne sommes pas dépourvus, démontre que le même document ne nous parvient pas en plusieurs exemplaires et que les exemplaires reçus peuvent être utilisés à plusieurs fins: combler une absence totale, compléter l'exemplaire ou les exemplaires existants, remplacer un document abimé par le temps, car la Bibliothèque nationale dispose d'un lieu de conservation adéquat depuis peu. Enfin, des exemplaires seront transférés au centre d'échanges et de dons de la bibliothèque, afin d'aider d'autres bibliothèques au Québec et ailleurs dans le monde qui ont un urgent besoin de documents. La Bibliothèque nationale travaille avec plusieurs pays, dont la France et la Russie. Et à leur tour, ces pays collaborent avec la Bibliothèque nationale du Québec. Cela s'appelle de la coopération internationale.

Enfin, un dernier point mérite d'être éclairci. En effet, le gouvernement du Québec dote la Bibliothèque nationale d'un budget d'acquisition qui permet d'ajouter aux collections des documents non reçus par dépôt légal ou autrement. Mais ce budget a ses limites. En bref, la Bibliothèque nationale du Québec rassemble le patrimoine québécois de plusieurs façons et la collecte en a constitué l'une d'elles. La collecte aura sûrement contribué à mieux faire connaître cette mission essentielle de notre institution nationale et à sensibiliser la population à l'importance de mieux conserver le patrimoine publié au bénéfice des générations futures.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines); Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricatures); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christy Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutilleul, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondant parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane (commis); La distribution: Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arseneault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida; SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION: Nicole Gaudet (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lallier, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

70 millions d'Américains ont vu Monica

ASSOCIATED PRESS

New York — Monica en chair et en os, à la télévision, c'est autre chose qu'un rapport Starr sur papier glacé. Environ 70 millions d'Américains ont vu, au moins en partie, Monica Lewinsky poursuivre mercredi soir sur ABC un grand déballeage, couronné hier par la sortie aux États-Unis de son livre de confessions.

L'ancienne stagiaire de la Maison-Blanche a parallèlement donné une autre entrevue à la chaîne de télévision britannique Channel 4, que TF1 devait rediffuser hier soir.

Selon les premières estimations diffusées hier par l'Institut Nielsen Media Research, l'entrevue de Monica Lewinsky par l'animatrice-vedette de la chaîne ABC, Barbara Walters, a réalisé une audience de 33,9 %, soit 47 % de parts de marché. Le record d'audience de la décennie reste l'entrevue, en 1993, du chanteur Michael Jackson par une autre animatrice-vedette, Oprah Winfrey: 39,3 %, soit 56 % de parts de marché.

Mercredi soir, curieusement, l'audimat a été plus fort au début de la deuxième heure d'entretien avec Monica Lewinsky, l'effet de curiosité n'ayant apparemment pas gonflé les chiffres au début de l'entrevue. Bill Clinton lui-même ne faisait pas partie des nombreux spectateurs de ce «show», a confirmé le porte-parole de la Maison-Blanche, Joe Lockhart.

CÉGEPS

SUITE DE LA PAGE 1

27 cégeps ont déclaré un déficit. De l'année 1992-93 à 1998-99, souligne le document publié hier, le réseau collégial a absorbé 265,5 millions de compressions, dont plus de la moitié au cours des trois dernières années seulement.

Le budget des cégeps, qui n'ont pas de pouvoir de taxation et ne perçoivent pas de droits de scolarité, dépend à 88 % de subventions gouvernementales. «On nous présente de nouvelles compressions chaque année, sans nous permettre de déclarer des déficits», ajoute Gaëtan Boucher. C'est la quadrature du cercle.

Quarante des 47 cégeps membres de la fédération ont participé à l'enquête de l'automne dernier. Parmi les autres données qui ressortent de cette enquête, 41 % des cégeps ont dû diminuer les services de la bibliothèque et de l'audiovisuel, 37 % ont réduit les dépenses consacrées aux services d'animation socioculturelle et sportive et 19 % ont touché aux services d'orientation et de psychologie. «Comme les conventions collectives nous empêchent de toucher au personnel enseignant ou d'augmenter, par exemple, le nombre d'élèves par classe, les compressions ne s'appliquent qu'à un seul secteur, celui des cadres et des professionnels», dit Gaëtan Boucher. Et je peux vous dire que la liste d'attente pour les conseillers en orientation s'est allongée. Quand on sait que 40 % des élèves des cégeps changent de programme après la première année, les conséquences peuvent prendre de l'ampleur à moyen et à long terme... »

La fédération estime à 250 millions le montant qui devrait être réinvesti dans le réseau collégial au cours des cinq prochaines années. «C'est, en gros, l'équivalent des compressions qui ont été faites ces dernières années», dit Gaëtan Boucher. A l'approche du budget provincial, qui doit être présenté mardi, on veut attirer l'attention du ministre des Finances sur l'importance d'investir dans l'enseignement supérieur. La fédération avait déjà fait valoir son point de vue devant le nouveau ministre de l'Éducation, François Legault, lors de rencontres en janvier et février. «On a déjà 23 programmes collégiaux pour lesquels il y a une pénurie de main-d'œuvre et 37 autres qui ont un taux de placement de 100 %, dit Gaëtan Boucher. Et, en 1998, 380 000 emplois ont été créés au Québec, dont 77 % demandaient une formation collégiale ou universitaire. C'est une tendance lourde dont il faut tenir compte. On doit non seulement permettre aux cégeps de compenser pour l'effet des compressions mais aussi leur donner de l'oxygène pour leur permettre de se développer et de répondre aux besoins de l'entreprise.»

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans le *Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

HUMILIATION

SUITE DE LA PAGE 1

ses excuses et, du même souffle, il louange le dévouement des religieuses. Comment croire en sa sincérité?», demande Bruno Roy. Tout autant que le contenu de la déclaration de Lucien Bouchard, c'est la façon de procéder qui blesse profondément le représentant des orphelins de Duplessis. «J'ai appris aujourd'hui par les journalistes que le premier ministre allait se prononcer sur la question», poursuit Bruno Roy. A l'Assemblée nationale, le 19 mars 1998, Lucien Bouchard nous avait pourtant promis qu'il ne nous imposerait pas un règlement, que nous serions consultés.»

La révision des dossiers médicaux, en négociation au Collège des médecins, et la correction des registres de l'état civil vont de soi, selon Bruno Roy, et ne constituent aucune victoire.

Les orphelins de Duplessis attendaient depuis longtemps un geste du gouvernement québécois et, impatients, avaient fait monter la pression par des manifestations et des sorties publiques au cours des dernières semaines. Le 19 mars 1998, le premier ministre Bouchard avait soutenu, à l'Assemblée nationale, que «d'ici quelques semaines, tout au plus, le conseil des ministres sera saisi d'une recommandation de proposition. [...] C'est une question de quelques semaines.»

Les orphelins de Duplessis ont attendu un an de plus, en vain à leurs yeux. «C'est rire de nous, nous n'avons absolument pas eu gain de cause», plaide Yvette Gascon, qui, de 1947 à 1961, a été placée à l'hôpital Saint-Julien de Saint-Ferdinand. L'argent de Québec, c'est des pinottes. Mais avant de tout refuser d'un bloc, il faut reprendre le bâton de pèlerin et les discussions avec Lucien Bouchard. Le dossier n'est pas clos, oh! que non!»

Clairina Duguay, elle aussi à l'hôpital Saint-Julien de 1947 à 1953, trouve «lamentables» les offres du premier ministre. «Après toutes les tortures et les souffrances que j'ai connues dans ma jeunesse, j'aurais souhaité un bon montant pour finir mes jours dans la dignité et la paix. C'est un coup de couteau dans le cœur. Lucien Bouchard est un homme dur, froid et sans cœur.»

Pendant ce temps, le cardinal Jean-Claude Turcotte, dont les déclarations avaient heurté de plein fouet les orphelins de Duplessis il y a deux semaines, se trouve toujours à Rome, où il participe à une commission pontificale sur les communications sociales. Son porte-parole à l'Archevêché, Brian McDonough, a applaudi à la déclaration de Lucien Bouchard, qui a rappelé que les «religieux et les religieuses ont hérité d'un lourd fardeau social [à l'époque] et ont fait preuve d'un grand dévouement.»

Les excuses du premier ministre annoncent-elles de pareils propos du cardinal Turcotte? «Je suis sûr que M^{re} Turcotte voudra d'abord consulter son comité et les communautés religieuses», a prudemment laissé tomber M. McDonough.

De son côté, sœur Gisèle Fortier, une Petite Franciscaine de Marie qui s'est occupée d'orphelins de Duplessis à Baie-Saint-Paul à compter de 1945, a dit «apprécier le message du premier ministre en faveur des religieux et des religieuses, qui ont beaucoup donné. Il a bien compris la problématique et remis les choses dans leur contexte.»

En présentant ses excuses, Lucien Bouchard n'avait pas à se préoccuper d'éventuelles conséquences juridiques. Comme le rappelle le professeur de droit de l'Université Laval, Daniel Gardner, à quelques exceptions près, les orphelins ne peuvent à peu près plus rien espérer des tribunaux. «Dans le cadre du recours collectif perdu par les orphelins en 1995, le juge avait consacré six ou sept pages de son jugement pour parler de la prescription et pour rappeler qu'il

était trop tard, que le délai à l'intérieur duquel ils peuvent intenter des poursuites était depuis longtemps écoulé.»

D'un point de vue juridique, il ne resterait plus qu'une seule carte pour ces quelques orphelins de Duplessis qui arriveraient à prouver que des sévices sexuels ou autres leur auraient causé un traumatisme et un blocage tels qu'ils ont été incapables d'exercer leurs droits plus tôt.

«Mais Bruno Roy a bien saisi que pareille preuve serait très longue à faire et qu'il lui fallait plutôt espérer des compensations du côté du gouvernement. Et ces trois millions de Québec, rappelons-le, ont pu être obtenus sans de coûteux frais d'avocats», souligne Daniel Gardner.

Jean Gaudreau, jeune stagiaire en psychologie au Mont-Providence au début des années 60 et ardent défenseur de la cause des orphelins de Duplessis, est à tout le moins content des excuses de Lucien Bouchard. «Il fallait faire quelque chose. Plusieurs personnes dans la société perçoivent les orphelins de Duplessis comme des exploités en quête d'argent. Qu'ils reçoivent des compensations n'a rien d'indécent. Comme société, nous devons être prêts à aider ces personnes, pour la plupart vivant de l'aide sociale.»

Quarante ans plus tard, certaines images du Mont-Providence restent bien gravées dans l'esprit de Jean Gaudreau, aujourd'hui professeur à l'Université de Montréal. «Je me souviens d'un enfant de quatre ou cinq ans, en camisole de force et attaché à la tuyauterie d'un lavabo. Je ne peux non plus oublier cette vingtaine d'adolescents, considérés comme agités, qui regardaient la télévision, tous alignés dans des berceaux et rendus somnolents par une surmédication.»

Des années 40 jusqu'au début des années 60, les orphelins ou les enfants abandonnés parce qu'ils étaient nés en dehors des liens du mariage étaient dirigés vers les crèches jusqu'à l'âge de six ans, puis vers les orphelinats ou les écoles d'industrie jusqu'à 16 ans. Sous Duplessis, quantité d'orphelins se retrouvent sans raison médicale dans des hôpitaux psychiatriques.

Selon le rapport du Protecteur du citoyen datant de janvier 1997, 13,4 % des enfants placés dans les orphelinats étaient des orphelins de père et de mère, dans les années 40; 21,8 % de ces enfants avaient leurs deux parents et les autres n'avaient qu'un parent.

Le sort des enfants abandonnés n'était pas rose. Vivant dans des institutions surpeuplées et aux ressources humaines insuffisantes, ils n'allaient pas à l'école, déjà obligatoire depuis 1943, et étaient souvent laissés à eux-mêmes.

Plusieurs personnes internées, étiquetées à tort comme des malades mentaux, ont alors subi des traitements destinés aux véritables malades: électrochocs, lobotomie, isolement en cellule, bains glacés, enchaînement, camisoles de force, surmédication.

Des 90 orphelins de Duplessis s'étant adressés au Protecteur du citoyen, 72 lui ont dit que la violence était omniprésente et cruelle dans les institutions où ils résidaient.

Jusqu'ici, le Protecteur du citoyen est celui qui est allé le plus loin dans ce dossier. En 1997, Daniel Jacoby préconisait des excuses du gouvernement, des congrégations religieuses et de l'Ordre professionnel des médecins, de même qu'une indemnité personnelle. Cette indemnité personnelle, selon Daniel Jacoby en 1997, devrait «tenir compte du nombre d'années passées en institution sous la qualification injustifiée de malade ou de déficient mental (1000 \$ par année) ainsi que du préjudice découlant de sévices corporels ou d'agressions sexuelles; pour ces deux types d'actes, on envisagerait un montant d'indemnité qui pourrait varier de 10 000 à 20 000 \$ selon la gravité du préjudice.»

PATRIOTES Un testament chargé d'émotion

SUITE DE LA PAGE 1

limites du personnage fictif de François-Xavier Bouchard (Francis Reddy) que Michel Brault fait revivre ces événements dans une reconstitution historique magistrale. Si F.X. Bouchard est un personnage imaginaire, d'autres, comme les Patriotes Chevalier de Lorimier (Francis Boutin) et François Nicolas (Pierre Lebeau), le général James Colborne (James Bradford) et autres lord Durham (Noel Burton), sortent directement des livres d'histoire.

Pour écrire le scénario, Michel Brault a épluché le rapport Durham, demandant par la suite à un auteur canadien-anglais d'en transformer des extraits en répliques. Avec l'aide de sa précieuse recherchiste, Martine d'Anjou, il a également tissé son histoire en se fiant aux journaux personnels tenus par une poignée de Patriotes, dont Chevalier de Lorimier et F.X. Prieur (qui devient Bouchard avec quelques transformations pour les besoins de la fiction).

Dans ces journaux personnels, la lucidité des condamnés à quelque chose de bouleversant. En posant la plume sur le papier, ils ont laissé aux générations futures des testaments chargés d'émotion et de signification, véritables clefs pour comprendre le contexte social et politique de l'époque, de même que le désespoir semé par la défaite et la condamnation.

Les Anglais n'ont pas la part belle dans ce film, pas plus que le clergé, qui s'était fait complice des Britanniques en invitant ses ouailles à la soumission. Les Anglais affichent à maintes reprises leur mépris pour ces Canadiens français «sans histoire et sans littérature», ce peuple «ignare et apathique». Les seuls soldats ou avocats quelque peu sympathiques à la cause des Patriotes sont... Irlandais. «Mais les Anglais ne sont pas démonisés», estime Michel Brault.

C'est un véritable travail à la hauteur de sa réputation de perfectionniste que Michel Brault a accompli pour s'assurer de l'exactitude des faits. Tout dans la rigueur de la démarche rappelle que M. Brault a planté de solides racines en s'abreuvant en début de carrière dans le documentaire. Aux qualités historiques du film s'ajoute une image d'une grande maîtrise, fruit des efforts du directeur photo Syl-

vain Brault, le fils du réalisateur. Mais comme la perfection n'est pas de ce monde, le film comporte également quelques lacunes, la principale étant le manque d'intensité dramatique de la part des personnages à certains moments. En d'autres moments, c'est l'explosion, comme cette scène où la mère Bouchard (Micheline Lanctôt) chante et pleure, refusant de se laisser aller au désespoir pendant que les soldats britanniques fouillent la maison. Le réalisateur voulait également «rendre la pendaison insoutenable», ce qui est assez réussi.

Après la pendaison, le film se termine sur une image du Montréal d'aujourd'hui, le pont Jacques-Cartier se profilant à l'écran comme il se profile dans la fenêtre du bureau de Michel Brault lors de l'entrevue. Le titre apparaît: *Quand je serai parti... nous vivrez encore*. Cette image, chacun la prend comme il le veut, dit le réalisateur, qui garde au fond de lui, secret, le sens qu'il a voulu donner à sa finale.

À la suite des Ordres

Quand je serai parti... nous vivrez encore arrive curieusement à la suite des *Ordres*, qui date pourtant de 1974. C'est que Michel Brault avait écrit l'essentiel du scénario de *Quand je serai parti...* en 1980. Les deux longs métrages empruntent par ailleurs tous deux à la rigueur documentaire; ils traitent de la suppression des libertés individuelles et des châtements arbitraires; ils expriment une vision nationaliste de deux événements incontournables dans l'histoire du Québec.

Mais comment expliquer ce délai? Deux défaits révérendaires avaient-elles atténué l'inspiration de Michel Brault? Non. «Je n'étais pas content de la première rédaction, et la vie s'est chargée du reste», explique le réalisateur. Je l'ai mis de côté un petit peu, parce que je ne me sentais pas près. C'est une grosse responsabilité de faire un film sur ce sujet-là. Ça me prenait d'autres recherches, d'autres travaux intensifs. J'ai eu des occasions de faire d'autres films, je me suis embarqué dans d'autres aventures, j'ai négligé, j'ai été un peu paresseux.»

Avec *Quand je serai parti...*, Michel Brault signe peut-être le dernier long métrage à grand déploiement de sa

BOUCHARD

Québec écarte l'idée d'une enquête publique: impossible en raison du temps écoulé depuis les événements

SUITE DE LA PAGE 1

premier lieu, le nombre exact d'orphelins, selon lui, n'est pas connu.

«Et puis, a poursuivi M. Bouchard, il faudrait pouvoir singulariser les cas pour établir les niveaux d'indemnisation, ce qui ne serait possible que par des enquêtes très fouillées, impossibles après toutes ces années qui sont passées.»

Si la responsabilité civile est impossible à évaluer selon le gouvernement, les poursuites criminelles continueront d'être intentées. Plus de 200 dossiers ont été analysés jusqu'à maintenant et d'autres pourront l'être, mais la difficulté demeure là aussi la période de temps écoulée depuis les événements. L'idée d'une enquête publique a, pour les mêmes raisons, également été rejetée hier.

En point de presse, le ministre responsable des Relations avec le citoyen, Robert Perreault, a défendu la position de son gouvernement en expliquant que l'on voulait d'abord et avant tout exprimer des excuses solennelles et publiques au nom de tous les Québécois.

«Il faut comprendre le sens de la démarche qui est la nôtre. [...] Aujourd'hui, on exprime comme société notre compassion. En même temps, on ne peut pas refaire l'histoire.»

Au sujet des compensations, M. Perreault a ajouté que le gouvernement ne se reconnaissait pas de responsabilité légale pour ce qui s'est passé.

«Jamais le gouvernement n'a pris d'engagement à cet effet. Le choix qui est le nôtre, c'est d'y aller, pour le présent et pour l'avenir, avec des mesures d'accompagnement qui visent à redonner aux gens leur dignité et à leur permettre de faire face à certaines situations.»

Le ministre Perreault soutient, par ailleurs, que le Fonds d'aide spécial n'a pas été calculé en fonction du nombre d'orphelins. Quant aux indemnités individuelles, selon lui, leur attribution ne ferait qu'aggraver le mal déjà fait en exigeant de nouvelles enquêtes.

«Qui dit indemnité dit de recommencer cas par cas les analyses des dossiers et des préjugés, ressasser beaucoup de souffrance. On pense que ce n'est pas nécessairement le meilleur service à rendre.»

Le gouvernement dit avoir l'assurance du Collège des médecins que certains dossiers des orphelins seront revus afin de modifier des évaluations médicales qui auraient pu être faussées sur l'état mental des victimes. Le gouvernement appuie, en ce sens, les discussions entre le Comité et les médecins.

Quant à elle, la critique de l'opposition officielle dans le dossier, Madeleine Bélanger, n'a pas été tendre avec le premier ministre Bouchard dans son droit de réplique, se demandant si les «orphelins de Duplessis deviendront les orphelins de Bouchard». Elle a surtout reproché au gouvernement d'avoir agi «encore une fois» seul, sans avoir consulté le Comité des orphelins de Duplessis avant de prendre sa décision.

carrière, le dernier de ses films à portée politique. Il veut dorénavant se consacrer à «une sorte de nouveau cinéma. Cinéma électronique, cinéma vidéo, cinéma numérique probablement. Ça me fascine, ces nouvelles technologies, et je pense qu'il faut que je participe [à leur] développement.»

Il ne faut pas se surprendre d'un tel goût pour l'avant-garde et l'exploration artistique. A une certaine époque, quand tout le cinéma québécois restait à inventer, Michel Brault fut un avant-gardiste, un innovateur et un pionnier.

Il initia en 1958 une véritable révolution dans la pratique du cinéma au Québec en coréalissant, avec Gilles Groulx, *Les Raquetteurs*. Brault décida d'arracher la caméra à son trépied pour se fondre dans une foule d'amants de la raquette en portant sa caméra à l'épaule. Ça peut paraître banal aujourd'hui, mais personne au Québec n'avait osé agir de la sorte avant MM. Groulx et Brault, à qui revient la paternité du cinéma direct, un cinéma documentaire qui tente de cerner sur le terrain la parole et le geste, dans un contexte naturel, en collant le plus possible aux situations observées.

Éternel insatisfait

Le film sur les Patriotes marque peut-être la fin d'une époque pour Michel Brault, mais cela ne veut pas dire qu'il est pleinement satisfait de son œuvre. Perfectionniste? Sa recherchiste, présente lors de l'entrevue, fait de grands yeux et prend un air éberlué. «Enormément», dit-elle. Michel Brault regarde *Quand je serai parti...* avec satisfaction, «mais j'aurais voulu encore plus, précisez-t-il. Mon film aurait encore besoin d'améliorations». Il ne réussit «jamais» à réaliser le film qu'il voudrait.

Le perfectionniste est également un Patriote en son genre. Michel Brault n'a pas perdu espoir que le Québec devienne un jour pays. Il souligne qu'entre le référendum de 1980 et celui de 1995, il y a eu une augmentation de 700 000 voix en faveur de la souveraineté. (Dans les faits, il s'agit de 823 000 voix en plus, mais la population a également augmenté. Le OUI est néanmoins passé de 40 % d'appui populaire en 1980 à 49 % en 1995.) «C'est beau-coup», estime un Michel Brault plein d'espoir.

district de Montréal — paraissent dictées, comme toujours, par un mélange de motivations personnelles et officielles. Indubitablement, le gouvernement et les autorités militaires ont l'intention de soumettre la population par la terreur.»

■ Habitants et Patriotes — La rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada, Allan Greer, Boréal, 1997.

«La seconde répression de Colborne est plus barbare encore. Des villages sont mis à sac et à feu. Plus d'un millier de personnes sont jetées en prison, soit deux fois plus qu'en 1837. En tout, 108 seront traduites en cour. De ce nombre, 99 sont condamnées à mort. [...] Les uns seront tout de même libérés sous caution, les autres, une soixantaine, seront déportés et douze seront exécutés. Quel est leur crime? Les tribunaux ne l'ont pas clairement établi. Mais il fallait «faire des exemples!» Adam Thom, du *Montreal Herald*, avait déjà réclamé des exécutions, désirant voir «le spectacle de la veuve et de l'orphelin». «Il serait ridicule d'engraisser cela tout l'hiver pour le conduire plus tard à la potence.» Colborne cède aux pressions et confie au bourreau 12 victimes.»

■ Canada-Québec — Synthèse historique, J. Lacoursière, J. Provencher, D. Vaugeois, Éditions du Renouveau péda-

gogique, 1973.

«Les accusés ne pourront être représentés par des avocats, comme cela se produit devant une cour civile. Des spécialistes en droit seront autorisés à leur fournir des conseils et même à rédiger pour eux des plaidoiries, mais il leur sera interdit d'intervenir directement dans le déroulement des procès. De plus, les avocats francophones sont exclus, sous prétexte que «des rebelles ne peuvent pas défendre des rebelles». [...] Ce fut le 21 décembre à neuf heures du matin, raconte Prieur, que nos deux infortunés compatriotes montèrent sur l'échafaud, dressé au-dessus de la porte du mur de ronde de la prison de Montréal. [...] Quelques heures après l'exécution, messire Labelle [Jean-Baptiste, alors curé de Châteauguay] vint nous voir et nous raconta les terribles circonstances de cette scène. Le pauvre jeune Duquette eut beaucoup à souffrir; l'exécuté dut le reprendre à deux fois, la corde, mal ajustée, s'étant dérangée dans la chute, lui ayant fait donner du visage contre le bord de l'échafaud et l'ayant ensanglanté.»

■ Histoire populaire du Québec de 1791 à 1841, Jacques Lacoursière, Septentrion, 1996.